

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 537

5 avril 2007

SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Investments S.A.	25730	PATRIZIA Lux 20 S.à r.l.	25773
Alzette Shipping S.A.	25769	PATRIZIA Lux 30 S.à r.l.	25776
Alzette Shipping S.A.	25769	PATRIZIA Lux 40 S.à r.l.	25766
Asopos A.G.	25767	Patrizia Real Estate 10 S.à r.l.	25776
Auberge de l'Our	25774	PATRIZIA Real Estate 20 S.à r.l.	25766
Axa World Funds II	25739	PIN Development AG	25766
Bureau de Gestion RAUSCH & Associés s.à r.l.	25771	Portus S.A.	25767
Consult Life Europe SA	25768	Prumerica Global Asset Management Company S.A.	25762
Decopaint SA.	25776	Prylis S.A.	25770
Elsen-Bau Luxemburg S.à r.l.	25768	Resilient Flooring Industries S.A.	25775
Fahl Immobilien A.G.	25771	Rilux Soparfi S.A.	25764
Faymonville Distribution AG	25766	Rose Velte S.A.	25771
FIIF International S.A.	25773	Schmit International S.à r.l.	25770
Glas Art Stirn	25774	Sigla Luxembourg S.A.	25759
Globex Lux Invest Holding S.A.	25775	Silverside Shipping S.A.	25768
H2D	25765	Townley Corporation S.A.	25765
Leo THIEX et Cie S.à r.l.	25769	Transbalux S.A.	25767
Lux Life Consulting S.A.	25774	Trema Invest	25774
Mিনny S.A.	25770	Vicaro S.A.	25767
New Euro-Building S.à r.l.	25765	Vicaro S.A.	25772
Omarlux s.à r.l.	25772	Wader A.G.	25769
PATRIZIA Lux 10 S.à r.l.	25773	Wader A.G.	25772

Aberdeen Indirect Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.489.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of March.

Before the undersigned Maître Jean-Paul Hencks, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. THE ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Luntmarkargatan 34, 103 63 Stockholm, Sweden, and registered in the Swedish Companies Registration Office under number 556653-2809, duly represented by Maître Diane d'Ocquier, lawyer, residing at L-2314 Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 15th of March 2007.

2. THE ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Luntmarkargatan 34, 103 73 Stockholm, Sweden, and registered in the Swedish Companies Registration Office under number 556599-8035, duly represented by Maître Diane d'Ocquier, lawyer, residing at L-2314 Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 15th of March 2007.

The aforementioned proxies will remain attached to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above-stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company («société anonyme»), which they declare organised among themselves:

Title I. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a Luxembourg company in the form of a société anonyme under the name of ABERDEEN INDIRECT PROPERTY INVESTMENTS S.A. (hereinafter referred to the «Company»).

Art. 2. The purpose of the Company is the creation, the promotion, the administration and the management of foreign or Luxembourg undertakings for collective investments (the «Funds»).

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration, marketing and promotion of the Funds. It may on behalf of the Funds enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the Funds, proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Funds and the holders of units of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Funds. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis and may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg laws and regulations and, in particular, the provisions of chapter 14 of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investments as amended from time to time (the «2002 Law»).

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), as prescribed in Article 22 hereof.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place inside the municipality of the Company's registered office by a decision of the board of directors of the Company.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company after having received shareholders consent.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

Title II. Share Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued and paid-up capital of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) per share, each fully paid-up.

Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the shareholders register, which is held by the Company or by one or more persons on behalf of the Company. Such shareholders register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number and class of shares held by him and the amounts paid in on each such shares.

Each transfer of shares or other rights on shares will have to be inscribed in the shareholders register. Each shareholder may consult the shareholders register.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propritaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. The share capital may be increased or reduced by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 22 hereof.

Title III. General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted general meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of the meeting, on the last Friday of the month May at 1.30 p.m. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided in these Articles of Incorporation.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting of shareholders by another person (which does not need to be a shareholder and which might be a member of the board of directors of the Company). The proxy established to this effect may be in writing or by cable, telegram, facsimile or e-mail transmission.

Unless otherwise required by law or provided by these Articles of Incorporation, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 9. The general meeting of shareholders shall be called by the board of directors by notices containing the agenda and which will be published as required by law. It will also be called upon the written request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The board of directors will prepare the agenda, except if the meeting takes place due to the written request of shareholders as provided by law; in such case the board of directors may prepare an additional agenda.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

To the extent permitted by law, circular resolutions of the shareholders shall be validly taken if approved in writing by all the shareholders. Such approval may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

The matters dealt with by the general meeting of shareholders are limited to the issues contained in the agenda (which must contain all issues prescribed by law) as well as to issues related thereto, except if all the shareholders agree to another agenda. In case the agenda should contain the nomination of members of the board of directors or of the auditor (s), the names of the eligible members of the board of directors or of the auditors will be inserted in the agenda.

Title IV. Administration - Board of Directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and until their successors are elected and take up their functions. A director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 11. The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint officers of the Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Officers need not to be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 hours prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition that at least two directors are present at the meeting.

Any director who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman shall have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two directors.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two directors or by a director together with the secretary or the alternate secretary.

Art. 13. The board of directors shall have power to determine the investment policy following the principles of risk spreading of the undertaking for collective investment set up and managed by it and the course and conduct of the management and business affairs of the Company.

It is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interests of the Company and of the undertakings for collective investment set up and managed by it. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a director, officer or employee of such other company or legal entity.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Company other than that arising out of the fact that he is a director, officer or employee or holder of shares or other interests of the counterparty, such director or officer shall inform the board of directors of such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such director's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

Art. 15. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to sign on behalf of the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company, which at their turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the board of directors.

Art. 16. The Company shall be bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the joint or individual signature of an officer or any other person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the board of directors.

Art. 17. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceedings to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title V. Accounting - Distributions

Art. 18. The operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as «réviseur(s) d'entreprises agréé(s)». The independent auditor(s) shall be elected by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which shall end on the day of the following annual general meeting of shareholders which decides upon the appointment of its (their) successor(s).

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with Article 6 hereof.

The general meeting of shareholders shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time or instruct the board of directors to do so.

The board of directors may within the conditions set out by law resolve to pay out interim dividends.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be natural persons or legal entities and are named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 22. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders, in compliance with the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

Title VII. Applicable Law

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies and the 2002 Law.

Transitional Dispositions

(1) The first accounting year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2007.

(2) The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid in (EUR)
ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT AB	124,000.-	124	124,000.-
ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING AB	1,000.-	1	1,000.-
Total:	125,000.-	125	125,000.-

All the Shares have been entirely paid in cash so that the amount of one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 4,000.- Euro.

General Meeting of shareholders

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders of the Company which resolved as follows:

1. The number of directors is fixed at five and the number of the independent auditors at one.
2. The following are elected as directors for a term of six (6) years to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall be held in 2013:
 - a) Mr. Anders Aström, Managing Director, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT, born on 15 January 1968 in Stockholm, Sweden, residing at Grevgatan 7, 114 53 Stockholm, Sweden;
 - b) Mr. Thomas Otterud, Director, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT, born on 19 July 1973 in Nacka, Sweden, residing at Fridhemsgatan 34, 112 40 Stockholm, Sweden;
 - c) Mr. Rickard Backlund, Managing Director, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING AB, born on 22 September 1950 in Gudmundra, Sweden, residing at Författarvägen 55, 167 75 Bromma, Sweden;
 - d) Mr. Nigel Storer, Senior Manager, ABERDEEN ASSET MANAGERS LTD, born on 6 September, 1965 in Chelmsford, UK, residing at 46, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - e) Mr. Bo Ljunglöf, Director, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT, born on 19 May 1955, in Stockholm, Sweden, residing at 12 Svartviksringen, 13336 Saltsjöbaden, Sweden.

3. The following is elected as independent auditor for a term of one (1) year to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall be held in 2008:

The company DELOITTE S.A., having its registered office at 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered at the Trade and Company's Register in Luxembourg under section B and number 67.895.

4. The registered office of the Company is set at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, surnames, status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT AB, une société constituée et organisée sous les lois suédoises, ayant son siège social à Luntmarkargatan 34, 103 63 Stockholm, Suède, enregistrée au Registre de Commerce Suédois sous le numéro 556653-2809, représentée par Maître Diane d'Ocquier, avocat, demeurant à L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2007.

2) La société ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, une société constituée et organisée sous les lois suédoises, ayant son siège social à Luntmarkargatan 34, 103 73 Stockholm, Suède, enregistrée au Registre de Commerce Suédois sous le numéro 556599-8035, représentée par Maître Diane d'Ocquier, avocat, demeurant à L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2007.

Les procurations précitées resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités d'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqué plus haut, ont demandé au notaire qu'il acte les statuts d'une société anonyme que les comparants déclarent organiser entre eux:

STATUTS

Titre I^{er}. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes qui pourraient devenir propriétaires des actions émises dans le futur, une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ABERDEEN INDIRECT PROPERTY INVESTMENTS S.A. (dénommée ci-après la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectifs étrangers ou luxembourgeois (les «Fonds»).

La Société exerce toutes les activités en relation avec la gestion, l'administration, la commercialisation et la promotion des Fonds. Elle peut, pour compte des Fonds, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toute valeur mobilière ou actif immobilier, et plus généralement tout actif représentant un investissement autorisé dans le chef des Fonds, procéder à ou initier toute inscription et transfert en son nom ou au nom de tiers dans le registre des actionnaires ou des obligataires de toute société luxembourgeoise ou étrangère, et exercer pour le compte des Fonds et des titulaires de parts des Fonds tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs des Fonds. Les pouvoirs qui précèdent ne sont pas exhaustifs mais seulement renseignés à titre déclaratif.

La Société peut aussi gérer ses propres avoirs de manière accessoire et exercer toutes les activités réputées utiles pour l'accomplissement de son objet social, dès lors qu'elle reste dans les limites des lois et réglementations luxembourgeoises et en particulier dans les limites des dispositions du chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif telle que modifiée (la «Loi de 2002»).

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute par une résolution des actionnaires adoptée de la manière prescrite pour la modification des présents statuts (les «Statuts»), telle qu'in-diqué à l'Article 22.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social de la Société par décision du conseil d'administration de la Société.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du conseil d'administration de la Société après avoir reçu le consentement des actionnaires.

Dans le cas où le conseil d'administration de la Société décide que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, événements qui interféreraient avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis et entièrement libéré de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-), divisé en cent vingt-cinq (125) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par action, chacune étant intégralement libérée.

Les actions sont exclusivement émises sous forme nominative et sont inscrites au registre des actionnaires, lequel est tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes agissant pour le compte de la Société. Ce registre des actionnaires devra mentionner le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la classe d'actions dont il est titulaire et les montant payés par ce dernier pour chaque action.

Chaque transfert d'actions et autres droits attachés aux actions devra être inscrit dans le registre des actionnaires. Chaque actionnaire peut consulter le registre des actionnaires.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Le capital peut être augmenté ou réduit sur décision des actionnaires de la Société adoptée de la manière prescrite pour la modification des Statuts, telle qu'indiqué à l'Article 22.

Titre III. Assemblées des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent les opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société ou à un autre endroit dans la commune du siège social, tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois de mai à 13h30. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle aura lieu le prochain jour ouvrable. L'assemblée générale annuelle peut avoir lieu à l'étranger, si sur base d'une décision du conseil d'administration de la Société, des circonstances exceptionnelles le justifient.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Les quorums et délais requis par la loi s'appliquent à la convocation et au déroulement des assemblées générales des actionnaires de la Société, sauf indiqué autrement dans les présents Statuts.

Chaque Action donne droit à un vote. Un actionnaire peut être représenté à toute assemblée générale des actionnaires par une autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire et qui peut être un membre du conseil d'administration de la Société). La procuration établie à cet effet peut être écrite ou transmise par câble, télégramme, fac-similé ou e-mail.

Sauf disposition contraire contenue dans la loi ou dans les présents Statuts, lors d'une assemblée générale des actionnaires régulièrement convoquée, les décisions sont prises à la majorité simple des votes présents.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires en vue de participer à une assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration par le biais de convocations contenant l'ordre du jour et qui sont publiées dans le respect des exigences légales. Elle sera également convoquée à la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

Le conseil d'administration de la Société prépare l'ordre du jour, sauf si l'assemblée a lieu sur requête écrite des actionnaires comme le prévoit la loi; dans ce cas, le conseil d'administration de la Société peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été tenus informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable ou publication.

Dans les limites permises par la loi, des résolutions circulaires des actionnaires seront valablement prises si elles sont approuvées par écrit par tous les actionnaires. L'accord des actionnaires peut figurer sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Les questions abordées lors de l'assemblée des actionnaires sont limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui doit contenir toutes les mentions prescrites par la loi) ainsi qu'aux questions relatives à ces points, excepté si les actionnaires s'accordent sur un autre ordre du jour. Dans le cas où l'ordre du jour contiendrait la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s) ou réviseur(s) d'entreprises, le nom du (des) administrateurs ou réviseur(s) d'entreprises éligibles est inséré dans l'ordre du jour.

Titre IV. Administration

Art. 10. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans raison et/ou remplacé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de mort, de mise à la retraite ou pour tout autre cause, les administrateurs restants peuvent se réunir et nommer, par un vote à la majorité, un administrateur qui occupera le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres et peut choisir un ou plusieurs vice-présidents parmi ses membres. Il peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur et qui sera responsable de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion.

Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration mais, en cas d'absence de sa part, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent désigner, par un vote à la majorité, un autre administrateur, et en ce qui concerne les assemblées des actionnaires toute autre personne, pour agir comme président temporaire de cette réunion.

Le conseil d'administration peut périodiquement élire des agents de la Société, en ce compris un administrateur délégué, un directeur général, et autant de sous-directeurs et d'autres agents que nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société. Les agents ne doivent pas nécessairement être des administrateurs ou des actionnaires de la Société. Les agents nommés disposent, sauf disposition contraire dans les Statuts, de tous les pouvoirs et obligations qui leurs sont confiés par le conseil d'administration.

Pour toute réunion du conseil d'administration, un avis de convocation écrit, contenant un ordre du jour qui fixe les points présentant un intérêt pour la réunion, sera remis à tous les administrateurs au moins 24 heures avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement par écrit ou transmis par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et places mentionnées dans un échéancier préalablement adopté par décision du conseil d'administration.

Un administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant, par écrit ou par télégramme, fac-similé ou encore e-mail, un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ces collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Un administrateur qui n'est pas présent physiquement au lieu où se tient la réunion peut cependant prendre part à une telle réunion du conseil d'administration par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à la réunion.

Le conseil d'administration ne délibère et n'agit valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président aura la voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration seront aussi valides et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies d'une résolution unique et peuvent être établies par lettres, télégrammes, fac-similé ou e-mail.

Art. 12. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par un président temporaire qui préside la réunion en question ou encore par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produites dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, sont signés par le président ou par deux administrateurs ou encore par un administrateur et le secrétaire ou le secrétaire suppléant.

Art. 13. Le conseil d'administration a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement selon les principes de diversification des risques des organismes de placement collectif créés et gérés par lui ainsi que le cadre et la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour poser tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et des organismes de placement collectif créés et gérés par lui. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par ces Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Art. 14. Aucun contrat ou autre engagement que la Société pourrait conclure avec une autre société ou entreprise ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou des agents de la Société a un intérêt dans cette autre société ou firme, ou est un administrateur, agent ou employé de telle autre société ou entité légale.

Dans l'hypothèse où un administrateur ou un agent de la Société a un intérêt personnel dans tout contrat ou transaction de la Société, autre que celui provenant du fait qu'il est administrateur, agent, employé ou titulaire d'actions ou d'autres intérêts dans la contrepartie, cet administrateur ou cet agent doit porter à la connaissance du conseil d'administration l'existence de cet intérêt personnel et doit s'abstenir de prendre part à la discussion ou au vote concernant un tel contrat ou une telle transaction. Un tel contrat ou une telle transaction, ainsi que l'intérêt personnel qu'un administrateur ou un agent pourrait y avoir, est rapporté à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 15. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion quotidienne et les affaires de la Société (en ce compris le droit de signer au nom de la Société) et ses pouvoirs d'accomplir tout acte visant à la réalisation de la politique et de l'objet de la Société, à des agents de la Société, qui à leur tour peuvent déléguer leurs pouvoirs s'ils y sont autorisés par le conseil d'administration.

Art. 16. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle d'un agent ou de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 17. La Société peut indemniser un administrateur ou un agent et ses héritiers ou ayant droit, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été administrateur ou agent de la Société ou, à sa demande, de tout autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de négligence grave ou de mauvaise conduite; en cas de règlement/de dédommagement, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis pareille infraction. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

Titre V. Comptabilité - Distributions

Art. 18. Les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont élu(s) par les actionnaires lors d'une assemblée générale des actionnaires pour une période qui expire lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, à l'occasion de laquelle son/leurs successeur(s) est/sont nommés.

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire aussi tôt et aussi longtemps que la réserve s'élève à dix pour

cent (10%) du capital de la Société comme prévu à l'Article 5 des présents Statuts ou à un pourcentage accru ou réduit conformément à l'Article 5 des présents Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires décide chaque année de l'allocation à donner au solde du bénéfice net et peut périodiquement déclarer des dividendes ou instruire le conseil d'administration de le faire.

Le conseil d'administration peut, dans le respect des conditions légales, décider le paiement d'acomptes sur dividendes.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs peuvent être des personnes physiques ou des entités légales et sont nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de cette liquidation et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Titre VII. Modifications

Art. 22. Les présents Statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale des actionnaires, sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité prévues par les lois luxembourgeoises.

Titre VIII. Droit applicable

Art. 23. Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont régies conformément à la loi du 10 août 1915 (telle qu'amendée) sur les sociétés commerciales et la loi de 2002.

Dispositions Transitoires

(1) Le premier exercice social de la Société commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

(2) La première assemblée générale annuelle sera tenue en 2008.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit et libéré en numéraire les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Montant payé (EUR)
ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT AB	124.000,-	124	124.000,-
ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING AB	1.000,-	1	1.000,-
Total:	125.000,-	125	125.000,-

Toutes les actions ont été libérés intégralement en numéraire de telle manière que la somme de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) est à la disposition de la Société, comme cela a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 26 de la loi du 10 août 1915 (telle que modifiée) sur les sociétés commerciales et déclare qu'elles sont remplies.

Frais

Les frais, sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés approximativement à la somme de 4.000,- Euros.

Assemblée générale des Actionnaires

Les personnes désignées plus haut, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant dûment convoqués, se sont immédiatement constituées en assemblée générale de la Société, laquelle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et le nombre de réviseur d'entreprise agréé à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs pour une période de six (6) ans, laquelle expire à la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2013:

a) Monsieur Anders Aström, Administrateur Délégué, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT, né le 15 janvier 1968 à Stockholm, Suède, demeurant à Grevgatan 7, 114 53 Stockholm, Suède;

b) Monsieur Thomas Otterud, Administrateur, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT, né le 19 juillet 1973 à Nacka, Suède, demeurant à Fridhemsgatan 34, 112 40 Stockholm, Suède;

c) Monsieur Rickard Backlund, Administrateur Délégué, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING AB, né le 22 septembre 1950, à Gudmundra, Suède, demeurant à Författarvägen 55, 167 75 Bromma, Suède;

d) Monsieur Nigel Storer, Senior Manager, ABERDEEN ASSET MANAGERS LTD, né le 6 septembre 1965 à Chelmsford, UK, demeurant à 46, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

e) Monsieur Bo Ljunglöf, Administrateur, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS INDIRECT INVESTMENT MANAGEMENT, né le 19 mai 1955, à Stockholm, Suède, demeurant au 12 Svartviksringen, 13336 Saltsjöbaden, Suède.

3. Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour une période d'un (1) an qui expire à la clôture de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui sera tenue en 2008:

4. La société DELOITTE S.A., ayant son siège social à 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés section B sous le numéro 67.895.

Le siège social de la Société est sis au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande des personnes susnommées, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: D. d'Ocquier, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, Relation: LAC/2007/2563. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007029543/216/514.

(070043602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Axa World Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.526.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There was held an extraordinary meeting of the shareholders of AXA WORLD FUNDS II (the «Company»), having its registered office in Luxembourg, initially incorporated on February 29, 1988, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 3, 1988, number 95.

The articles of incorporation of the Company have last been modified on May 8, 2002 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, public notary residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 24, 2002, number 961.

The meeting is opened at 3.00 pm at 49, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, under the chair of Mr. Jean Faucher, bank employee, residing in Luxembourg.

who appointed as secretary Mrs. Dounia Zeroual, bank employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Saphia Boudjani, bank employee, residing in Metz.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Restatement of the articles of incorporation of the Company in order to correct the typos and reflect the following amendments:

1. Submission of the Company to Part I of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the «Law of 2002») implementing into Luxembourg law the UCITS Directive EEC/85/611, as amended; therefore all references in the articles of incorporation to the law of 30 March 1988 relating to undertakings for collective investment shall be replaced by references to the Law of 2002;

2. In order to be in line with the prospectus, all references in the articles of incorporation to «Dealing Currency» shall be replaced by references to «Reference Currency»;

3. In order to be in line with the prospectus, all references in the articles of incorporation to «Register» shall be replaced by references to «Register of Shareholders»;

4. In order to harmonize the wording, all references in the articles of incorporation to «telecopie» shall be replaced by references to «telefax»;

5. Adaptation of Article 1 so as to indicate the incorporation form of the Company in English;

6. Adaptation of Article 3 in light of Part I of the Law of 2002, so as to read as follows:

«The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted liquid financial assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment or any legislative replacements or amendment thereof (the «Law of 2002»);»;

7. Adaptation of the first paragraph of Article 5 in order to specify that the capital of the Company shall be equal to the total net asset of the Company;

8. Adaptation of the second paragraph of Article 5 in light of the requirements of the Law of 2002, i.a. in order to reflect the minimum capital of the Company which shall be one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-);

9. Adaptation of the last paragraphs of Article 5 in order to define the features according to which a class of shares may differ from another;

10. Amendment of Article 6, second paragraph, so as to read as follows:

«Shareholders may obtain registered share certificates relating to their shareholding. If a shareholder elects not to obtain registered share certificates, he will receive in lieu thereof a confirmation of his shareholding. If a shareholder requests that more than one share certificate be issued for his shares, customary costs may be charged to him.»

11. Amendment of Article 8, first paragraph in order to add another case where the ownership of shares of the Company may be restricted;

12. Amendment of Article 8(c)(3) in order to add that payment of the purchase price may also be made to the owner of the shares in the Reference Currency;

13. Amendment of the last paragraph of Article 13 in order to deprive the statutory auditor of its power to elect a new director in case of a vacancy in the office of a director;

14. Amendment of the seventh paragraph of Article 14 in order to entitle the board of directors to appoint one or several general managers considered necessary for the operation and management of the Company;

15. Under Article 16, update of paragraph two and following in order (i) to reflect the investment restrictions of the Law of 2002 as well as the possibility to (ii) co-manage the assets of the Company or of any sub-fund and (iii) to invest through wholly-owned subsidiaries, as the case may be;

16. Under Article 17, deletion of the last paragraph defining «Connected Person», as this expression is not used in the Articles;

17. Restatement of Article 21 so as to (i) mention that conversion may be requested by shareholders unless otherwise determined by the board of directors, (ii) delete the minimum holding amounts, (iii) insert a new paragraph defining the redemption price and (iv) to delete the last paragraph of this Article pursuant to which shares redeemed by the Company shall be cancelled;

18. Under Articles 22 and 23, adaptation of the valuation rules so as to comply with Part I of the Law of 2002;

19. Under Article 23 A, insertion of four new paragraphs related to the conversion into the Reference Currency in case the value of assets or liabilities are not expressed in it, insertion of a 2% limit of shares redemption request, permission to use other valuation methods and the possibility of cancellation of a valuation in order to safeguard the interest of shareholders;

20. Under Article 23 B, amendment of the paragraph (b) so as to reflect the various service providers in accordance with their designation in the prospectus;

21. Under Article 23 C, amendment of the paragraph (a) in order to precise the time limits applicable to such provision and of paragraph (b) to precise that investments expressed in currencies other than the Reference Currency of a class or sub-fund shall be valued after taking into account the market rate of exchange;

22. Under Article 23 D, update of the rules relating to the allocation of assets between classes of shares;

23. Under Article 24, amendment of the last sentence of the first paragraph in order to clarify the period within which issued shares shall be paid;

24. Under Article 25, deletion of the historical information contained in the first paragraph concerning the first accounting year;

25. Under Article 25, amendment of the last paragraph in order to mention that convening notices to the annual general meeting shall be sent to registered shareholders not less than 8 days' prior to the meeting;

26. Amendment of the last paragraph of Article 26 in order to specify that the payment of dividend will be made in the Reference Currency of the relevant sub-fund or class of shares;

27. Restatement of Article 27 so as to mention that investment management agreements may be entered into with the Company or any designated management company;

28. Amendment of the second paragraph of Article 28 relating to the dissolution of the Company so as to delete the threshold of 20,000,000.- euros and to replace it by an amount to be determined by the board of directors as the minimum level enabling any sub-fund to operate in an economically efficient manner.

2. Miscellaneous

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented

shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

III. That all the shares being registered shares, a convening notice to the meeting was sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on January 26, 2007;

IV. That, according to the attendance list, 177,211 shares are present or represented.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting had been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for January 26, 2007 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented.

After the foregoing was approved by the meeting (hereinafter the «General Meeting»), the meeting took the following resolutions by more than 2/3 of the votes:

First resolution

Upon proposition of the directors, the General Meeting decides to submit the Company to Part I of the Law of 2002, to amend the articles of incorporation of the Company as described hereinafter and to correct the typos.

Second resolution

The General Meeting decides to replace throughout the articles of incorporation, where applicable, the references to the law of «30 March 1988» relating to undertakings for collective investment, by a reference to the Law of 2002.

Third resolution

In order to be in line with the prospectus, the General Meeting decides to replace throughout the articles of incorporation all references to «Dealing Currency» by references to «Reference Currency».

Fourth resolution

In order to be in line with the prospectus, the General Meeting decides to replace throughout the articles of incorporation all references to «Register» by references to «Register of Shareholders».

Fifth resolution

In order to harmonize the wording, the General Meeting decides to replace throughout the articles of incorporation all references to «telecopie» by references to «telefax».

Sixth resolution

The General Meeting decides to amend Article 1 to be read as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a limited liability company («société anonyme») qualifying as a «Société d'Investissement à Capital Variable» («SICAV») under the name of AXA WORLD FUNDS II (the «Company»).»

Seventh resolution

The General Meeting decides to amend the Article 3 to be read as follows:

«The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted liquid financial assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment or any legislative replacements or amendment thereof (the «Law of 2002»).»

Eighth resolution

Under Article 5, the General Meeting decides to amend the first paragraph to be read as follows:

«The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof.»

Ninth resolution

Under Article 5, the General Meeting decides to amend the first sentence of the second paragraph to be read as follows:

«The minimum capital of the Company shall be as provided by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-).»

Tenth resolution

Under Article 5, the General Meeting decides to amend the two last paragraphs to be read as follows:

«When or before issuing a share, the Board shall determine the category of shares (the «SubFund») by reference to which a share be designated and the shares shall be divided into classes by reference to the Sub-Fund to which they have

been allocated. Notwithstanding the fact that the capital of the Company is expressed in Euro any sum payable on or in relation to a share (including but not limited to the issue and redemption price) shall be calculated and payable in the currency which the Board shall either generally or in relation to a particular Sub-Fund or Class (as defined below) determine (the «Reference Currency»).

The Board has the power to issue in relation to any Sub-Fund classes of shares (a «Class») defined by reference to (i) a specific sales and redemption charge structure and/or (ii) a specific management fee and distribution fee payable thereon, (iii) the minimum investment and holding requirements applicable thereto and/or (iv) such other features as may be determined by the Board from time to time.»

Eleventh resolution

Under Article 6, the General Meeting decides to amend the second paragraph to be read as follows:

«Shareholders may obtain registered share certificates relating to their shareholding. If a shareholder elects not to obtain registered share certificates, he will receive in lieu thereof a confirmation of his shareholding. If a shareholder requests that more than one share certificate be issued for his shares, customary costs may be charged to him.»

Twelfth resolution

Under Article 8, the General Meeting decides to amend the first sentence of the first paragraph to be read as follows:

«The Company may restrict or prevent the ownership of shares by any person, firm or corporate body, namely any person holding more than 3% of the shares which are outstanding in any Sub-Fund at the time of such issue or any time thereafter, any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such shares by virtue of such law or requirement or if, as a result of the person owning such shares the Company would suffer taxation or other pecuniary disadvantage which it would not otherwise do or, if in the opinion of the Board such holding may be detrimental to the Company, or if the Board so decides and discloses in the current prospectus hereof, a United States Person as defined hereafter (altogether defined as «Restricted Person») and for such purpose the Company may;».

Thirteenth resolution

Under Article 8, the General Meeting decides to amend item 3 of point (c) to be read as follows:

«(3) payment of the Purchase Price will be made to the owner of such shares in Euro or in the Reference Currency except during periods of currency exchange restrictions with respect thereto, and will be deposited by the Company in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) for payment to such owner upon surrender of the certificate or certificates (if issued) relating to the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such Purchase Notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the person appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) upon effective surrender of the certificate or certificates (if issued) aforesaid;».

Fourteenth resolution

Under Article 13, the General Meeting decides to amend the last paragraph to be read as follows:

«In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.»

Fifteenth resolution

The General Meeting decides to amend the seventh paragraph of Article 14 to be read as follows:

«The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including one or several general manager(s), a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board.»

Sixteenth resolution

The General Meeting decides to update Article 16 to be read as follows:

«The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging and trading strategy to be applied to specific classes of shares within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with applicable laws and regulations.

In compliance with the requirements set forth by the Law of 2002, in particular as to the type of markets on which the assets may be purchased or the status of the issuer or of the counterparty, each Sub-Fund may invest in:

- i. transferable securities and money market instruments;
- ii. units or shares of other UCITS and UCIs;

iii. deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;

iv. financial derivative instruments.

The investment policy of certain Sub-Funds may consist in the replication of the composition of a financial index which is recognized by the Luxembourg supervisory authority.

The Company may in particular purchase the above mentioned assets on any stock exchange or regulated market of a State of Europe, being or not member of the European Union («EU»), of America, Africa, Asia, Australia or Oceania.

The Company may also invest in recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that the application will be made for admission to official listing on stock exchange or regulated market and that such admission will be secured within one year of the issue.

In accordance with the principle of risk spreading, up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities issued or guaranteed by a Member State of the EU, by its local authorities, by any other Member State of the Organisation for Economic Cooperation Development («OECD») or by a public international body of which one or more Member State(s) of the EU are member(s), provided that in the case where the Company decides to make use of this provision, it shall, on behalf of the Sub-Fund created for the relevant class or classes of shares, hold securities of at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than 30% of the net assets attributable to such Sub-Fund.

Certain Sub-Funds of the Company qualifying as funds of funds may invest up to 100% of their net assets in units or shares of UCITS authorized according to Directive 85/611/EEC and/or other collective investment undertakings (hereafter referred to as «UCIs») within the meaning of the first and second indent of the Article 1 paragraph (2) of the Directive 85/611/EEC should they be situated in a Member State of the European Union or not (all being referred to as the «Underlying Funds»), provided that:

- such UCIs are authorized under laws which provide that they are subject to supervision considered by the Luxembourg Supervisory Authority to be equivalent to that laid down in Community law, and that co-operation between authorities is sufficiently ensured,

- the level of guaranteed protection for unitholders or shareholders of such UCIs is equivalent to that provided for unitholders and shareholders in a UCITS, and in particular that the rules on assets segregation, borrowing, lending and uncovered sales of transferable securities and money market instruments are equivalent to the requirements of the Directive 85/611/EEC,

- the business of the UCIs is reported in half-yearly and annual reports to enable an assessment to be made of the assets and liabilities, income and operations over the reporting period and,

- no more than 10% of the assets of the UCIs or of the other UCIs net assets, whose acquisition is contemplated, can, according to their constitutional documents, in aggregate be invested in units or shares of other UCITS or UCIs,

- the Company may not invest, in aggregate, more than 30% of the net asset value of each Sub-Fund in units or share of UCIs other than UCITS authorized according to Directive 85/611/EEC,

- the Company may not invest more than 20% of the net asset value of each Sub-Fund in units or shares issued by one single Underlying Fund. For the purpose of applying this investment limit, each Sub-Fund of an Underlying Fund with multiple Sub-Funds, within the meaning of Article 133 of the Law of 2002, shall be considered as a separate entity, provided that the principle of segregation of liabilities of the different Sub-Funds is ensured to third parties,

- the Company may acquire not more than 25% of the units of shares issued by one single UCITS and/or UCI.

The Sub-Funds of the Company which will not invest more than 10% of their net assets in units or shares of other UCITS and/or UCI will be eligible for investment by the UCITS governed by Directive 85/611/EEC.

The Company is entitled to make use of derivative instruments for hedging purposes and for efficient portfolio management. By consequence, the Company shall ensure that the global exposure relating to the use of derivative instruments in one Sub-Fund does not exceed the total net value of its portfolio. The risk exposure will be calculated taking into account the current value of the underlying assets, the counterparty risk, future market movements and the time available to liquidate the positions.

The Board, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the prospectus, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds of the Company be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

Investments in each Sub-Fund of the Company may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, as the Board may from time to time decide and as described in the prospectus for the shares of the Company.

Reference in these Articles to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio man-

agement and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

In case of a UCITS linked to the Company by common management or control or by a substantial direct or indirect holding or managed by the Investment Manager of the Company (the «Investment Manager»), the UCITS must be one that specialises in accordance with its constitutional documents in investment in a specific geographical area or economic sector and no fees or costs on account of the transactions relating to the units in the UCITS may be charged to the Company.»

Seventeenth resolution

Under the Article 17, the General Meeting decides to delete the last paragraph defining «Connected Person».

Eighteenth resolution

The General Meeting decides to restate Article 21 to be read as follows:

«As is more specifically prescribed herein below, the Company has the power to redeem its shares at any time within the sole limitations set forth by Law of 2002.

Unless otherwise determined by the Board, any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares of one Class of Shares of any Sub-Fund into shares of that same Class of Shares in another Sub-Fund based on a conversion formula as determined from time to time by the Board and disclosed in the current prospectus of the Company, provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the current prospectus.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company provided that:

i. in the case of a request for redemption of part of his shares, the Company may, if compliance with such request would result in an aggregate residual holding in the Company or in a Sub-Fund of less than an amount or number of shares as the Board may determine from time to time and disclosed in the prospectus, redeem all the remaining shares held by such shareholder; and

ii. the Company shall not be bound to redeem on any Valuation Date more than 10 per cent of the number of shares relating to any Sub-Fund then in issue. In case of deferral of redemptions the relevant shares shall be redeemed at the Net Asset Value per share prevailing at the date on which the redemption is effected. Excess redemptions will be deferred to the next Valuation Date when they shall be dealt with as a priority.

In case of redemption requests on any Valuation Date for more than 10% of the number of shares relating to any Sub-Fund, the Company may elect to sell assets of that Sub-Fund representing, as nearly as practicable, the same proportion of the Sub-Fund's assets as the shares for which redemption applications have been received compared to the total of shares then in issue. If the Company exercises this option, then the amount due to the shareholders who have applied to have their shares redeemed, will be based on the Net Asset Value per share calculated after such sale or disposal. Payment will be made forthwith upon the completion of the sales and the receipt by the Company of the proceeds of sale in a freely convertible currency. At the shareholders' request, the Company may elect to make an in specie distribution, having due regard to all applicable laws and regulations and to all shareholders interest. In the case of an in specie distribution, the auditor of the Company shall deliver an audit report in accordance with applicable laws.

For this purpose conversions are considered as redemptions.

The redemption price shall be paid normally within 3 business days after the relevant Valuation Date or on the date the share certificates (if issued) have been received by the Company, if later, and shall be based on the Net Asset Value per share determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof, and less a redemption charge as may be decided by the Board from time to time.

The redemption price shall be equal to the Net Asset Value per share of the relevant Class, as determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the prospectus of the Company. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the Relevant Currency as the Board shall determine.

Payment of redemption proceeds may, in respect of redemptions in any Sub-Fund, be delayed if there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions or any circumstances beyond the Company's control which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption was requested.

If in exceptional circumstances, the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the Sub-Fund's share being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter, but without interest.

Any such request must be filed or confirmed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares. The certificate or certificates (if issued) for such shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the redemption price may be paid.»

Nineteenth resolution

The General Meeting decides to delete the last sentence of Article 21.

Twentieth resolution

The General Meeting decides to amend Article 22 so as to be read as follows:

«The net asset value per share (the «Net Asset Value») and the Issue and redemption prices of shares of any Class shall be determined by the Company not less than twice monthly, as the Board by regulation may direct (every such day or time for determination thereof being referred to herein as a «Valuation Date»), but so that no day observed as a holiday by banks in Luxembourg be a Valuation Date.

The Company may suspend temporarily the determination of the Net Asset Value, and the issue, redemption and conversion of the shares of the relevant Sub-Fund:

- a. during any period when any regulated market, stock exchange in an other state or any other regulated market, on which a material part of a Sub-Fund's investments for the time being are quoted, is closed, otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings are substantially restricted or suspended;
- b. during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of the Company's assets attributable to any Sub-Fund is not reasonably practical;
- c. during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to any Sub-Fund or the current prices on any market or stock exchange;
- d. during any period when remittance of moneys which will or may be involved in the realisation of, or in the payment for, any of the investments attributable to any Sub-Fund is not possible;
- e. during any period where in the opinion of the Directors there exist unusual circumstances where it would be impracticable or unfair towards the shareholders to continue dealing with shares of any Sub-Fund;
- f. in case of a decision to liquidate the Company, on or after the day of publication of the first notice convening the general meeting of shareholders for this purpose.

The Company may suspend the issue, conversion and redemption of shares forthwith upon the occurrence of an event causing it to enter into liquidation.

Shareholders having requested subscription, conversion and redemption of their shares shall be notified of any suspension within seven days of their request and will be promptly notified of the termination of such suspension.

The suspension as to any Sub-Fund will have no effect on the calculation of Net Asset Value and the issue, conversion and redemption of the shares of any other Sub-Fund.»

Twenty-first resolution

The General Meeting decides to amend Article 23 so as to be read as follows:

«The Net Asset Value in respect of each Class of share of each Sub-Fund shall be expressed in the relevant Reference Currency in which the shares of such Class within the relevant Sub-Fund are denominated and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company, being the value of the assets less the liabilities of the Company corresponding to such Class within the relevant Sub-Fund, by the number of outstanding shares in such Class.

The valuation of the Net Asset Value of shares shall be made in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- (a) all cash in hand receivable or on deposit, including accrued interest;
- (b) all bills and notes on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not collected);
- (c) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscriptions rights, warrants and other investments and securities belonging to the Company;
- (d) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent known to the Company (the Company may however adjust the valuation by fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividends or ex-rights);
- (e) all accrued interest on any interest-bearing securities held by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- (f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company; and
- (g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

(1) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(2) Securities listed or traded on any regulated market, stock exchange in an other state or other regulated market will be valued at the closing price on such markets. If a security is listed or traded on several markets, the closing price at the market which constitutes the main market for such securities, will be determining;

(3) Securities not listed or traded on any regulated market, stock exchange in an other state or other regulated market will be valued at their last available market price;

(4) Securities for which no price quotation is available or for which the price referred to in (1) and/or (2) is not representative of the fair market value, will be valued prudently, and in good faith on the basis of their reasonably foreseeable sales prices;

(5) The value of money market instruments not listed or dealt in on any Regulated Market, stock exchange in an other state or other regulated market and with remaining maturity of less than 12 months will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

(6) The liquidating value of futures, forward and options contracts not traded on regulated markets, stock exchanges in an other state or other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established in good faith by the Company, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward and options contracts traded on regulated markets, stock exchanges in an other state or other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on regulated markets, stock exchanges in an other state or other regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Company may deem fair and reasonable.

(7) Values expressed in a currency other than the Reference Currency of a Class or a Sub-Fund shall be translated to the Reference Currency of a Class or a Sub-Fund on the basis of the exchange rate provided by Reuters or any equivalent provider.

(8) Swaps and all other securities and assets will be valued at fair market value as determined prudently and in good faith by the Company and as far as credit default swaps are concerned accordingly to the procedure approved by the auditors of the Company.

The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency of a Class or a Sub-Fund will be converted into the Reference Currency of such Class or Sub-Fund at the rate of exchange prevailing in a recognised market on the Luxembourg business day preceding the Valuation Date. If such quotation is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board.

In addition if the net number of shares to be issued or redeemed in any Sub-Fund on any Valuation Day exceeds 2% of shares in issue of that Sub-Fund, the Board reserves the right to value the underlying assets on an offer or bid price basis respectively. The Board on giving three months notice to shareholders may change the percentage from time to time.

The Board, at its sole discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

If since the time of determination of the Net Asset Value but prior to publication there has been a material change in the valuations of a substantial proportion of the investment of the Company attributable to a particular Sub-Fund or Class of shares, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, in which case all relevant subscription and redemption requests will be dealt on the basis of that second valuation.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all borrowings, bills and other amounts due;

(b) the fees of the Custodian, the designated management company if any, the Investment Managers if any, placement agents, Registrar and Transfer Agent, Domiciliary and Corporate and Administrative Agent, Paying Agent, listing agent; other operational costs including, but not limited to, costs of buying and selling underlying securities, government charges, legal and auditing fees, interest, reporting expenses, publication of offering and redemption prices, distribution of interim and annual reports, postage, telephone and telex; reasonable marketing and promotional expenses;

(c) all known liabilities due or not yet due, including the amount of dividends declared, if any, but unpaid;

(d) an appropriate amount set aside for taxes due on the date of valuation and other provisions or reserves authorised and approved by the Directors; and

(e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind due towards third parties.

For the purposes of the valuation of its liabilities, the Company may duly take into account all administrative and other expenses of a regular or periodical character by valuing them for the entire year or any other period and by dividing the amount concerned proportionately for the relevant fractions of such period.

C. For the purpose of valuation under this Article:

a. shares to be redeemed under Article 21 hereto shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board on the Valuation Date on which such valuation is made, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

b. all investments, cash balances and other assets of any portfolio expressed in currencies other than the Reference Currency of a Class or Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of shares; and

c. effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable.

D. The Board shall establish a Sub-Fund in respect of each Class of shares and may establish a Sub-Fund in respect of two or more Classes of shares in the following manner:

a) if two or more Classes of shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such Classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned;

b) the proceeds to be received from the issue of shares of a Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund corresponding to that Class of shares provided that if several Classes of shares are outstanding in such Sub-Fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the Class of shares to be issued;

c) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund as the assets from which it was derived and on each re-evaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;

d) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability could be allocated to the relevant Sub-Fund;

e) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds pro rata to the Net Asset Value of the relevant Classes of shares; and

f) upon the payment of distributions to the holders of any Class of shares, the Net Asset Value of such Class of shares shall be reduced by the amount of such distributions.»

Twenty-second resolution

The General Meeting decides to amend the first paragraph of Article 24 so as to be read as follows:

«Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be based on the Net Asset Value per share of the relevant Sub-Fund and Class of shares increased by notional dealing costs, if any, and by a sales charge (if and to the extent the Directors so decide) and any remuneration to agents active in the placing of the shares shall be paid out of the sales charge (which shall not exceed such amount as may be permitted by all applicable laws) added thereto. The prices so determined shall be payable within a period as determined by the Directors which shall not exceed 3 business days after the relevant Valuation Date.»

Twenty-third resolution

The General Meeting decides to amend Article 25 so as to be read as follows:

«The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro. Where there shall be different Sub-Funds as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such Sub-Funds are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into Euro and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. A printed copy of the annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the Board's report and the notice of the Annual General Meeting will be sent to registered shareholders together with the convening notice not less than 8 days' prior to each Annual General Meeting.»

Twenty-fourth resolution

The General Meeting decides to amend the last paragraph of Article 26 so as to be read as follows:

«The dividends declared will normally be paid in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or Class of shares or in such other freely convertible currency as selected by the Board and shall be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make arrangements for the final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.»

Twenty-fifth resolution

The General Meeting decides to amend Article 27 so as to be read as follows:

«The Company or any designated management company shall enter into investment management agreements with entities of the AXA Group where under such companies will act as Investment Managers to manage the portfolios of the Company. In the event of termination of all said agreements in any manner whatsoever, the Company will change its name forthwith upon the request of the Investment Managers to a name omitting the words AXA.»

Twenty-sixth resolution

The General Meeting decides to restate the second paragraph of the Article 28 so as to be read as follows:

«If for a period of 30 consecutive days for any reason the value at the Net Asset Value of all outstanding shares or the Net Asset Value of any assets relating to any Sub-Fund is lower than an amount determined by the Board to be the minimum level to be operated in an economically efficient manner, or in case the Board deems it appropriate because of changes in the economical or political situation affecting the Company or relevant Sub-Fund, the Board may, after giving

prior notice to the shareholders concerned, redeem all (but not some) of the shares of the Company or of the relevant Sub-Fund (as the case may be) on the next Valuation Date following the expiry of such notice at the Net Asset Value reflecting the anticipated realisation and liquidation costs, but with no other redemption charge, or merge that Sub-Fund with another Sub-Fund of the Company or with another Luxembourg UCITS.»

Twenty-seventh resolution

Pursuant to the amendment of the law of 10 August 1915 on commercial companies (the «Law of 1915») by the law of 25 August 2006 on the European Company, the S.A. company with management board and supervisory board and the S.A. company with a single shareholder (the «Law of 2006»), the General Meeting decides to restate the third paragraph of the Article 28 so as to be read as follows:

«Termination of a Sub-Fund with compulsory redemption of all relevant shares or its merger with another Sub-Fund of the Company or with another Luxembourg UCITS, in each case for other reasons than those mentioned in the preceding paragraph, may be effected only upon the prior approval by the shareholders of the Sub-Fund to be terminated or merged at a duly convened Sub-Fund meeting which may be validly held without quorum and decide at the simple majority of the validly cast votes.»

Twenty-eighth resolution

Pursuant to the amendment of the Law of 1915 by the Law of 2006, the General Meeting decides to amend Article 11 so as to be read as follows:

«The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax message.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice.

The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

As long as the share capital is divided into different Sub-Funds and Classes of shares, the rights attached to the shares of any Sub-Fund and Class of shares (unless otherwise provided by the terms of issue of the shares of that Sub-Fund or Class) may, whether or not the Company is being wound up, be varied with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the holders of the shares of that Sub-Fund or Class by a majority of two-thirds of the votes cast at such separate general meeting. To every separate meeting resolving on decisions relating to a Sub-Fund or a Class of shares the provisions of these Articles relating to general meetings shall mutatis mutandis apply, so that the minimum necessary quorum at every such separate general meeting shall be holders of the shares of the Sub-Fund or Class of shares in question present in person or by proxy holding not less than one-half of the issued shares of that Sub-Fund or Class (or, if at any adjourned class meeting of such holders a quorum as defined above is not present, any one person present holding shares of that class in question or his proxy shall be a quorum).»

Twenty-ninth resolution

Pursuant to the amendment of the Law of 1915 by the Law of 2006, the General Meeting decides to amend Article 12 by adding a last paragraph to be read as follows:

«The general meeting must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.»

Thirtieth resolution

Pursuant to the amendment of the Law of 1915 by the Law of 2006, the General Meeting decides to amend Article 12 by adding a second paragraph to be read as follows:

«If a legal entity is appointed as Director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.»

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le douze février.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'AXA WORLD FUNDS II (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, initialement constituée en date du 29 février 1988 et ayant fait l'objet d'une publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 mars 1988 numéro 95.

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés en date du 8 mai 2002, suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 juin 2002 numéro 961.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures, au 49, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Jean Faucher, employé de banque, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Dounia Zeroual, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Saphia Boudjani, employée privée, demeurant à Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

II. L'Ordre du Jour de l'assemblée est le suivant:

1. Révision des statuts de la Société afin de corriger certaines erreurs et de refléter les changements suivants:

1. Mise en conformité de la Société avec la Partie I^{er} de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002») transposant dans la loi luxembourgeoise la Directive OPCVM 85/611/CEE telle que modifiée; par conséquent toutes les références dans les statuts à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif devront être remplacées par des références à la Loi de 2002;

2. Dans un souci de cohérence par rapport au prospectus, toutes les références aux «Devises de Transactions» au sein des statuts devront être remplacées par des références aux «Devises de Référence»;

3. Dans un souci de cohérence par rapport au prospectus, toutes les références au «Registre» au sein des statuts devront être remplacées par des références au «Registre des Actionnaires»;

4. Afin d'harmoniser la terminologie du texte, toute référence dans les présentes au terme «message télécopié» est remplacé par une référence à «message téléfax»;

5. L'adaptation de l'article 1^{er} afin de préciser en anglais la forme de la Société constituée;

6. L'adaptation de l'article 3 à la lumière de la Partie I^{er} de la Loi de 2002, énoncé comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toute nature, ainsi qu'en tout autre actif financier liquide autorisé par la loi, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif ou toutes dispositions législatives abrogatoires ou modificatives de celle-ci (la «Loi de 2002»);»;

7. L'adaptation du premier paragraphe de l'article 5 afin de préciser que le capital social correspond au total des actifs nets de la Société;

8. L'adaptation du deuxième paragraphe de l'article 5, à la lumière des exigences de la Loi de 2002, notamment afin de préciser le capital social minimum, qui s'élève à un million deux cent cinquante euros (EUR 1.250.000,-);

9. L'adaptation des derniers paragraphes de l'article 5 afin de définir les caractéristiques selon lesquelles une classe d'actions diffère d'une autre;

10. La modification du deuxième paragraphe de l'article 6, qui aura la teneur suivante:

«Les actionnaires peuvent obtenir des certificats d'actions nominatives relatifs à leur actionnariat. Si un actionnaire choisit de ne pas recevoir de certificat d'actions nominatives, il recevra à la place une confirmation pour la détention de ses actions. Si un actionnaire désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, il pourra encourir les frais usuels de ce chef.»

11. La modification du premier paragraphe de l'article 8, afin d'introduire un cas supplémentaire dans lequel la détention d'actions de la Société peut être restreinte;

12. La modification du numéro 3 du point (c) à l'article 8, afin de préciser que le paiement du prix de rachat pourra également être effectué à l'actionnaire dans la Devise de Référence;

13. La modification du dernier paragraphe de l'article 13, afin d'annuler le droit du commissaire aux comptes à élire un nouvel administrateur au cas où le poste d'un administrateur devient vacant;

14. La modification du septième paragraphe de l'article 14, afin de permettre au conseil d'administration de nommer un ou plusieurs directeurs généraux jugé(s) nécessaires pour conduire les affaires de la Société;

15. A l'article 16, la modification du deuxième paragraphe et des paragraphes suivants, afin (i) de refléter les restrictions à l'investissement imposées par la Loi de 2002, ainsi que la possibilité (ii) d'assurer la cogestion des actifs de la Société ou de tout compartiment et (iii) d'effectuer des investissements par le biais de filiales détenues à 100% par la Société, le cas échéant;

16. A l'article 17, la suppression du dernier paragraphe définissant le terme «Personne Liée», l'expression n'étant pas employée dans les statuts;

17. La reformulation de l'article 21, de manière à (i) préciser que la conversion peut être demandée par tout actionnaire, sauf décision contraire du conseil d'administration, (ii) supprimer les montants de détention minimums, (iii) introduire un nouveau paragraphe définissant le prix de rachat et (iv) supprimer le dernier paragraphe des statuts selon lequel les actions rachetées par la Société seront annulées;

18. Aux articles 22 et 23, l'adaptation des règles d'évaluation afin de respecter la Partie I^{er} de la Loi de 2002;

19. A l'article 23 A, l'insertion de quatre nouveaux paragraphes relatifs à la conversion dans la Devise de Référence, au cas où la valeur des actifs ou passifs n'est pas exprimée dans ladite devise; l'insertion d'une limite de 2% applicable aux demandes de rachat des actions; autorisation de recourir à d'autres méthodes d'évaluation; ainsi que la possibilité d'annuler une évaluation afin de préserver les intérêts des actionnaires;

20. A l'article 23 B, la modification du paragraphe (b), afin de mentionner les différents prestataires de services conformément à leur appellation dans le prospectus;

21. A l'article 23 C, la modification du paragraphe (a), afin de préciser les échéances applicables aux dispositions établies, et du paragraphe (b), de manière à préciser que les investissements libellés dans des devises autres que la Devise de Référence d'une classe ou d'un compartiment seront évalués en tenant compte du taux du marché ou du taux d'échange;

22. A l'article 23 D, la mise à jour des règles relatives à la répartition des actifs au niveau des classes d'actions;

23. A l'article 24, la modification de la dernière phrase du premier paragraphe, afin de déterminer la période pendant laquelle le montant des actions émises sera payé;

24. A l'article 25, la suppression des données historiques du premier paragraphe relatives au premier exercice comptable;

25. A l'article 25, la modification du dernier paragraphe, de manière à mentionner que la convocation à l'assemblée générale annuelle sera envoyée aux actionnaires nominatifs au moins 8 jours avant l'assemblée;

26. La modification du dernier paragraphe de l'article 26, afin de préciser que le versement des dividendes sera effectué dans la Devise de Référence du compartiment ou de la classe d'actions concernés;

27. La reformulation de l'article 27, afin de mentionner que la Société, ou toute société de gestion désignée à cet effet, conclura des contrats de gestionnaires;

28. La modification du deuxième paragraphe de l'article 28 relatif à la dissolution de la Société, afin de supprimer le seuil de 20.000.000 euros et de le remplacer par un montant que le conseil d'administration jugera comme étant le niveau minimum pour fonctionner de manière économiquement efficace.

2) Divers

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

III. Toutes les actions étant nominatives, les actionnaires nominatifs ont été convoqués à assister à la présente assemblée par lettre recommandée envoyée en date du 26 janvier 2007.

IV. Il apparaît, selon la liste de présence, que 177.211 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 26 janvier 2006 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

V. Après délibération, l'assemblée générale (ci-après «Assemblée Générale») prend les résolutions suivantes par le vote affirmatif de plus de tiers des voix:

Première résolution

Sur la proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de soumettre la Société à la partie I^{er} de la Loi de 2002, de modifier les statuts de la Société telle que décrit ci-après et de corriger les erreurs de forme.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de remplacer dans les statuts, lorsque cela est nécessaire, toutes les références à la loi du «30 mars 1988» relative aux organismes de placement collectif par des références à la Loi de 2002.

Troisième résolution

Afin d'être cohérent avec le prospectus, l'Assemblée Générale décide de remplacer dans les statuts toutes les références à «Devise de Transaction» par des références à «Devise de Référence».

Quatrième résolution

Dans un souci de cohérence par rapport au prospectus, toutes les références au «Registre» au sein des statuts devront être remplacées par des références au «Registre des Actionnaires».

Cinquième résolution

Afin d'harmoniser la terminologie du texte, toute référence dans les présentes au terme «message télécopié» est remplacé par une référence à «message téléfax».

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 1^{er} comme suit:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable («SICAV»), sous la dénomination AXA WORLD FUNDS II (la «Société»)».

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toute nature, ainsi qu'en tout autre actif financier liquide autorisé par la loi, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif ou toutes dispositions législatives abrogatoires ou modificatives de celle-ci (la «Loi de 2002»)».

Huitième résolution

A l'article 5, l'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe comme suit:

«Le capital social sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal au total des actifs nets de la Société tel que défini à l'article 23.»

Neuvième résolution

A l'article 5, l'Assemblée Générale décide de modifier la première phrase du deuxième paragraphe comme suit:

«Le capital minimum de la Société sera celui prévu par la loi, à savoir un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,-).»

Dixième résolution

A l'article 5, l'Assemblée Générale décide de modifier les deux derniers paragraphes comme suit:

«Lors de l'émission d'une action ou avant cette émission, le Conseil devra déterminer la catégorie d'actions (le «Compartiment») par rapport à laquelle l'action sera désignée et les actions seront divisées en classes par référence au Compartiment auquel elles auront été attribuées. Nonobstant le fait que le capital social de la Société est exprimé en euro toute somme payable sur ou en rapport avec une action (y compris mais pas uniquement le prix de vente et le prix de rachat) sera calculée et payable dans la devise que le Conseil détermine d'une façon générale ou en rapport avec un Compartiment ou à une Classe (telle que définie ci-dessous) particuliers (la «Devise de Référence»).

Le Conseil a le pouvoir d'émettre pour chaque Compartiment des classes d'actions (une «Classe») définies par référence (i) à une structure spécifique de frais de vente ou de rachat et/ou (ii) à une commission de gestion ou commission

de distribution spécifiques, (iii) aux minimums d'investissement et de détention applicables et/ou (iv) à d'autres caractéristiques pouvant être déterminées par le Conseil en temps opportun.»

Onzième résolution

A l'article 6, l'Assemblée Générale décide de modifier le deuxième paragraphe comme suit:

«Les actionnaires peuvent obtenir des certificats d'actions nominatives relatifs à leur actionnariat. Si un actionnaire choisit de ne pas recevoir de certificat d'actions nominatives, il recevra à la place une confirmation pour la détention de ses actions. Si un actionnaire désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, il pourra encourir les frais usuels de ce chef.»

Douzième résolution

A l'article 8, l'Assemblée Générale décide de modifier la première phrase du premier paragraphe comme suit:

«La Société pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale, à savoir toute personne détenant plus de 3% des actions émises dans tout Compartiment au moment de l'émission ou ultérieurement, toute personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un quelconque pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire et toute personne n'ayant pas qualité pour détenir de telles actions en raison de ces lois ou exigences ou, au cas où la Société encourrait des charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus ou supportés du fait qu'une personne détient de telles actions de la Société ou si le Conseil estime qu'une telle détention d'actions peut porter préjudice à la Société ou, au cas où le Conseil le décide et le publie dans le prospectus en vigueur de la Société, une Personne des Etats-Unis telle que définie ci-après (désignées ensemble comme «Personne Restreinte»). A cet effet, la Société pourra:».

Treizième résolution

A l'article 8, l'Assemblée Générale décide de modifier le numéro 3 du point (c) comme suit:

«3) le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire en euro ou dans la Devise de Référence, excepté pendant les périodes où il y aurait des restrictions de change applicables à cette devise, et sera déposé par la Société à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'Avis de Rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement contre remise du ou des certificats (s'il y en a), représentant les actions indiquées dans l'Avis de Rachat. Dès le paiement du Prix de Rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ou une d'entre elles ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de la personne apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) contre remise effective du ou des certificats (s'il y en a) selon ce qui précède;».

Quatorzième résolution

A l'article 13, l'Assemblée Générale décide de modifier le dernier paragraphe comme suit:

«Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant par suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.»

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le septième paragraphe de l'article 14 comme suit:

«Le Conseil nommera, s'il y a lieu, les directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un ou plusieurs directeurs généraux, un secrétaire, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoirs jugés nécessaires pour conduire les affaires de la Société.

A moins que les statuts n'en décident autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil.»

Seizième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 16 comme suit:

«Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que (ii) la stratégie de couverture à suivre, applicables à une Classe d'actions déterminée pour le Compartiment considéré et (iii) les lignes de conduite des affaires et d'administration de la Société, sous réserve de toute restriction déterminée par le Conseil conformément aux règlements et lois applicables.

Conformément aux exigences posées par la Loi de 2002, notamment quant au type de marchés sur lequel les avoirs peuvent être acquis ou le statut de l'émetteur ou de la contrepartie, chaque Compartiment peut investir:

- (i) en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire;
- (ii) en actions ou parts d'OPCVM et d'OPC;

(iii) en dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois;

(iv) en instruments financiers dérivés.

La politique d'investissement de certains Compartiments peut avoir pour objet de reproduire la composition d'un indice d'actions ou d'obligations reconnu par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

La Société pourra notamment acquérir les valeurs mentionnées ci-dessus sur toute bourse de valeurs ou marché réglementé d'un Etat d'Europe, membre ou non de l'Union européenne («UE»), d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie.

La Société pourra également investir en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'un marché réglementé, d'une bourse de valeur soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an à compter de l'émission.

La Société est autorisée à investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs nets attribuables à chaque Compartiment en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique («OCDE») ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etat(s) membre(s) de l'UE, étant entendu que, si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle doit détenir, pour le compte de chaque Compartiment créé pour la classe ou les classes concernées, des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins. Les valeurs appartenant à une émission ne peuvent excéder 30% du montant total des actifs nets attribuables à ce Compartiment.

Certains Compartiments de la Société prenant la forme de fonds de fonds pourront investir jusqu'à 100% de leurs actifs nets en unités ou actions d'OPCVM autorisés selon la directive 85/611/CEE et/ou d'autres organismes de placement collectif (dénommés ci-après «OPC») au sens des premier et deuxième points de l'article 1^{er}, paragraphe (2) de la directive 85/611/CEE, qu'ils soient situés ou non dans un Etat membre de l'UE (l'ensemble de ces fonds étant dénommé «Fonds sous-jacents»), pour autant que:

- de tels OPC soient autorisés en vertu de lois prévoyant que ces organismes fassent l'objet de contrôles que l'autorité de surveillance luxembourgeoise juge équivalents à ceux prévus en droit communautaire, et qu'une coopération suffisante entre les autorités concernées soit garantie,

- le niveau de protection garanti aux détenteurs d'unités ou d'actions de tels OPC est équivalent à celui garanti aux détenteurs d'unités et d'actions dans un OPCVM et, en particulier, pour autant que les règles en matière de séparation des actifs, d'emprunts, de prêts et de ventes à découvert de valeurs mobilières, ainsi que les règles applicables aux instruments du marché monétaire soient conformes aux exigences de la directive 85/611/CEE,

- les activités des OPC soit présentées dans des rapports semi-annuels et annuels, afin de permettre une évaluation des avoirs et dettes, revenus et opérations au cours de la période concernée et,

- 10% maximum des actifs des OPC ou des autres actifs nets des OPC, dont l'acquisition est envisagée, puissent, conformément à leurs documents constitutionnels, être investis dans leur ensemble en unités ou actions d'autres OPC ou OPCVM,

- la Société ne puisse pas investir, dans leur ensemble, plus de 30% de la valeur des actifs nets de chaque Compartiment en unités ou actions d'OPC autres que les OPCVM autorisées en vertu de la directive 85/611/CEE,

- la Société ne puisse pas investir plus de 20% de la valeur des actifs nets de chaque Compartiment en unités ou actions émises par un seul Fonds sous-jacent. Afin d'appliquer cette limite d'investissement, chaque Compartiment d'un Fonds sous-jacent comprenant plusieurs Compartiments, au sens de l'article 133 de la loi de 2002, devra être considéré comme une entité séparée, pour autant que le principe de séparation des engagements des divers Compartiments soit assuré en faveur des tiers,

- la Société ne peut pas acquérir plus de 25% de parts ou d'actions émises par un même OPCVM et/ou autre OPC.

Les Compartiments de la Société n'investissant pas plus de 10% de leurs actifs nets dans des parts ou actions d'autres OPCVM et/ou OPC seront éligibles pour investissement par des OPCVM gouvernés par la directive 85/611/CEE.

Chaque Compartiment de la Société pourra avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et en vue d'une bonne gestion de portefeuille.

Par conséquent, la Société s'assurera qu'à aucun moment, l'exposition globale relative à l'usage des instruments dérivés d'un Compartiment ne dépasse la valeur nette des actifs de son portefeuille. L'exposition au risque sera calculée en tenant compte de la valeur actuelle des actifs sous-jacents, des risques de contrepartie, des mouvements de marché futurs ainsi que du temps nécessaire à la liquidation des positions.

Le Conseil, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, de la manière décrite dans le prospectus de la Société, que (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment puissent être cogérés, de façon distincte, avec des avoirs détenus par d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie des avoirs de deux Compartiments de la Société ou plus puissent être cogérés, de façon distincte ou commune.

Les investissements de chaque Compartiment de la Société peuvent s'effectuer soit directement soit indirectement à travers des filiales détenues à 100% par la Société, ainsi que le Conseil en décidera en temps opportun et tel que décrit

dans le prospectus de la Société. Toute référence dans les présents Statuts à «investissements» et «avoirs» désignera, le cas échéant, soit les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société directement, soit les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société indirectement par l'intermédiaire des filiales susmentionnées.

La Société est autorisée (i) à utiliser des techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés pour une gestion efficace du portefeuille et (ii) à utiliser des techniques et instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le contexte de la gestion de ses avoirs et dettes.

Dans le cas d'un OPCVM lié à la Société dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation substantielle directe ou indirecte ou géré par le Gestionnaire de la Société (le «Gestionnaire»), cet OPCVM devra être spécialisé conformément à ses règlements dans l'investissement dans un secteur géographique ou économique particulier et aucune commission ou frais en relation avec des transactions concernant les actions d'un tel OPCVM ne peuvent être mis en compte à charge de la Société.»

Dix-septième résolution

A l'article 17, l'Assemblée Générale décide de supprimer le dernier paragraphe définissant le terme «Personne Liée».

Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de reformuler l'Article 21 comme suit:

«Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la Loi de 2002.

Sauf décision contraire du Conseil, tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'une Classe d'actions d'un Compartiment en actions de la même Classe d'Actions dans un autre Compartiment conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le Conseil et figurant dans le prospectus en vigueur de la Société étant entendu que le Conseil peut imposer ses restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans le prospectus en vigueur.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, à condition que:

(i) en cas de demande de rachat d'une partie de ses actions, la Société peut, dans l'hypothèse où du fait de cette demande il résulterait une détention résiduelle totale dans la Société ou dans un Compartiment inférieure à un montant ou à un nombre d'actions tel que le Conseil peut le déterminer de temps à autre et précisé dans le prospectus, racheter toutes les actions restantes détenues par cet actionnaire; et

(ii) la Société ne soit pas tenue de racheter lors d'une quelconque Date d'Evaluation pour plus de 10 pour cent du nombre d'actions relatives à un Compartiment quelconque émises à ce moment-là. En cas de report des rachats, les actions en question seront rachetées à la Valeur Nette d'Inventaire par action en vigueur au jour où le rachat est effectué. Les rachats excédentaires seront déferés à la prochaine Date d'Evaluation auquel ils seront effectués prioritairement.

En cas de demande de rachat à une Date d'Evaluation pour plus de 10 pour cent du nombre d'actions relatives à un Compartiment, la Société pourra décider de vendre les avoirs de ce Compartiment, dans la mesure où cela est praticable, dans la même proportion des avoirs du Compartiment que les actions pour lesquelles des demandes de rachat ont été reçues comparativement au nombre total d'actions alors en circulation. Au cas où la Société exerce cette option le montant dû aux actionnaires ayant demandé le rachat de leurs actions sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action calculée après cette vente ou cet acte de disposition. Les paiements seront faits ensuite dès la conclusion des ventes et dès réception par la Société du produit des ventes dans une devise librement convertible. La Société peut décider à la demande des actionnaires d'effectuer une distribution en nature conformément aux lois et règlements applicables et en considération de l'intérêt de tous les actionnaires. En cas de distribution en nature le réviseur d'entreprises de la Société dressera un rapport d'expertise conformément aux lois applicables.

A cette fin, les conversions sont considérées comme des rachats.

Le prix de rachat sera payé normalement endéans les 3 jours ouvrables après la Date d'Evaluation en question, ou après la date à laquelle les certificats d'actions (s'ils ont été émis) ont été reçus par la Société, si cette date est postérieure, et sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action telle que celle-ci sera déterminée selon les dispositions de l'article 23 des présentes, moins une commission de rachat qui sera fixée par le Conseil de temps à autre.

Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Classe concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 23, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux indiqué dans le prospectus de la Société. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le Conseil le déterminera.

Le paiement du produit des rachats peut être retardé dans le cas de rachat dans le cadre de n'importe quel Compartiment s'il existe des dispositions obligatoires spécifiques telles que des restrictions de change ou toutes autres circonstances en dehors du contrôle de la Société qui rendent impossible le transfert des produits de rachat dans le pays dans lequel le rachat a été demandé.

Si en des cas exceptionnels la liquidité d'un portefeuille d'actifs détenu en rapport avec les actions du Compartiment à racheter est insuffisante pour permettre le paiement endéans cette période, ce paiement sera fait aussi rapidement que raisonnablement possible par la suite, mais sans intérêts.

Toute demande de rachat doit être présentée ou confirmée par écrit par l'actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent pour le rachat des actions. Le ou les certificats d'actions, s'il y en a, en bonne et due forme et accompagnés d'une preuve suffisante de leur transfert ou cession doivent être reçus par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le Prix de Rachat ne puisse être payé.»

Dix-neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la dernière phrase de l'article 21.

Vingtième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 22 comme suit:

«La valeur nette d'inventaire par action («Valeur Nette d'Inventaire») et le prix d'émission et de rachat des actions d'une Classe sera déterminée par la Société, en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le Conseil le déterminera par une instruction donnée (le jour de cette détermination étant désigné dans les Statuts comme «Date d'Evaluation»), mais de manière à ce qu'aucun jour férié observé par les banques à Luxembourg ne sera une Date d'Evaluation.

La Société pourra temporairement suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission, la conversion et le rachat des actions d'un Compartiment donné:

a. pendant toute période pendant laquelle un marché réglementé, une bourse de valeurs dans un autre Etat ou sur tout autre marché réglementé sur lesquels une partie substantielle des investissements du Compartiment est cotée à un moment quelconque, est fermée pour une raison autre que des congés normaux, ou pendant laquelle les opérations sont restreintes ou suspendues de façon substantielle;

b. lors de l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la Société ne peut pas normalement disposer des investissements d'un Compartiment donné ou que la détermination de la valeur des actifs de la Société relatifs à un Compartiment n'est pas raisonnablement praticable;

c. lorsque les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix des investissements d'un Compartiment donné ou les prix ou valeurs courants sur un marché ou une bourse, sont hors de service;

d. pendant toute la période où la remise d'argent qui sera ou peut être nécessitée en vue de la réalisation ou du paiement d'un des investissements relatif à un Compartiment, ne peut être effectué;

e. pendant toute la période où, de l'avis des Administrateurs de la Société, il existe des circonstances inhabituelles qui rendraient impraticable ou inéquitable envers les actionnaires de continuer les transactions sur des Actions d'un Compartiment;

f. dans le cas d'une décision de liquider la Société, au jour ou après le jour de la publication du premier avis convoquant l'assemblée générale des actionnaires à cette fin.

La Société pourra suspendre l'émission, la conversion et le rachat d'Actions tout de suite lors de la survenance d'un événement qui l'oblige à entrer en liquidation.

Les actionnaires qui ont demandé l'émission, la conversion et le rachat de leurs actions, recevront une notification d'une telle suspension endéans les sept jours de leur demande et recevront une notification aussitôt que pareille suspension a pris fin.

Pareille suspension, relative à un Compartiment, n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, l'émission, la conversion et le rachat des actions des autres Compartiments.»

Vingt et unième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 23 comme suit:

«La Valeur Nette d'Inventaire en fonction de chaque Classe d'action de chaque Compartiment s'exprimera dans la Devise de Référence adéquate, dans laquelle les actions de la Classe en question du Compartiment concerné sont libellées, et sera déterminée à chaque Date d'Evaluation, en divisant les actifs nets de la Société constitués par la valeur des actifs de la Société moins les engagements de la Société correspondant à la Classe en question au sein du Compartiment concerné, par le nombre d'actions émises dans une telle Classe.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions se fera de la manière suivante:

A. Les actifs de la Société seront censés inclure:

(a) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et tous montants à recevoir (y compris le résultat de la vente de titres livrés mais dont le prix n'a pas encore été touché);

(c) toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, options ou droits de souscription, warrants et autres investissements et valeurs mobilières de la Société;

(d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres, dans la mesure connue par la Société (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnés par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits);

(e) tous les intérêts échus produits par les titres de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;

(f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties, à condition que ces dépenses préliminaires puissent être déduites directement du capital de la Société; et

(g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

(1) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou échus comme susmentionnés et non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant jugé adéquat par les Administrateurs en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs,

(2) les valeurs qui sont cotées ou négociées sur un marché réglementé, une bourse de valeurs d'un autre Etat ou un autre marché réglementé seront déterminées sur la base du dernier prix disponible sur de tels marchés. Si une valeur est cotée ou négociée sur plusieurs marchés, le prix retenu sera le prix de clôture sur le marché principal sur lequel ces valeurs sont traitées;

(3) les valeurs qui ne sont pas cotées ou négociées sur un marché réglementé, une bourse de valeur d'un autre Etat ou un autre marché réglementé, seront évaluées à leur dernier prix de marché disponible;

(4) les valeurs pour lesquelles aucune cotation n'est disponible ou pour lesquelles le prix mentionné au point (1) et/ou (2) n'est pas représentatif de la juste valeur de marché, seront évaluées prudemment et de bonne foi sur la base de leur prix de vente raisonnablement prévisible;

(5) la valeur des Instruments du marché monétaire not cotés ou non négociés sur un marché réglementé, une bourse de valeurs d'un autre Etat ou un autre marché réglementé et ayant une échéance résiduelle de mois de 12 mois seront évalués suivant la méthode d'évaluation au coût amorti, qui correspond approximativement au prix du marché;

(6) la valeur de liquidation des contrats à terme et contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des marchés réglementés, des bourses de valeurs dans d'autres Etats ou sur d'autres marchés réglementés équivaudra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par la Société, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme et contrats d'options négociés sur des marchés réglementés, des bourses de valeurs d'autres Etats ou sur d'autres marchés réglementés sera basée sur le dernier prix de règlement de ces contrats sur les marchés réglementés, les bourses de valeurs d'autres Etats ou d'autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats d'options ou ces contrats à terme sont négociés par la Société; à condition que, si un contrat d'options ou un contrat à terme ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat soit déterminée par la Société de façon juste et raisonnable.

(7) les valeurs exprimées dans une devise autre que la Devise de Référence d'une Classe ou d'un Compartiment doivent être converties dans la Devise de Référence de cette Classe ou de ce Compartiment sur la base des taux de change fourni par Reuters ou tout fournisseur équivalent.

(8) les swaps et autres valeurs et actifs seront évalués à leur juste valeur de marché déterminée prudemment et de bonne foi par la Société et en ce qui concerne les credit default swaps conformément à la procédure approuvée par les réviseurs de la Société.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés dans la Devise de Référence d'une Classe ou d'un Compartiment sera convertie dans la Devise de Référence de cette Classe ou de ce Compartiment aux taux de change du marché en vigueur sur un marché reconnu le jour ouvrable à Luxembourg précédant la Date d'Evaluation. Si ces cours ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou selon les procédures fixées par le Conseil.

En outre, si le nombre net d'actions à émettre ou à racheter dans un Compartiment à une Date d'Evaluation est supérieur à 2% des actions en émission du Compartiment concerné, les Administrateurs se réservent le droit d'évaluer les avoirs sous-jacents, respectivement sur la base du cours vendeur ou acheteur. Les Administrateurs, en accordant un délai de préavis de trois mois aux actionnaires, peuvent être amenés à modifier le pourcentage en temps opportun.

Le conseil d'administration, à son entière discrétion, pourra permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur des avoirs de la Société.

Si depuis le moment auquel la Valeur Nette d'Inventaire a été déterminée mais avant la publication il y a eu un changement significatif dans l'évaluation d'une part importante des investissements de la Société relatifs à un Compartiment particulier ou une Classe d'actions, la Société pourra, afin de préserver les intérêts des actionnaires et ceux de la Société, annuler la première évaluation et procéder à une seconde évaluation, auquel cas toutes les demandes de souscription et de rachat seront traités sur la base de la seconde évaluation.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets échus et montant dus;

(b) les commissions payables au Dépositaire, à la société de gestion désignée (le cas échéant), aux Gestionnaires en Investissement (le cas échéant), aux agents distributeurs, à l'Agent d'Enregistrement et de Transfert, à l'Agent Administratif et Domiciliaire, à l'Agent Payeur, à l'agent en bourse; tous les autres coûts opératifs y compris, mais sans limitation, les coûts d'acquisition et de vente des valeurs mobilières afférentes, les taxes gouvernementales, les honoraires et frais de conseil juridique et de révision, les intérêts, les coûts de comptes-rendus, les frais de publication des prix d'offre et de rachat, de distribution des rapports intérimaires et annuels, de poste, téléphone et télex; les frais raisonnables de marketing et de publicité;

(c) toutes les obligations connues, présentes et futures y compris le montant des dividendes déclarés et non encore payés;

(d) une provision appropriée pour impôts dus à la date d'évaluation et toutes autres provisions ou réserves autorisées et approuvées par les Administrateurs; et

(e) tous autres engagements de la Société, de quelque nature que ce soit envers des tiers.

Aux fins d'évaluation de ces engagements, la Société pourra dûment tenir compte des dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique en les évaluant à l'année ou pour toutes autres périodes en divisant le montant en question proportionnellement aux divisions appropriées de ladite période.

C. Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet article:

a. les actions devant être rachetées en vertu de l'article 21 ci-avant seront considérées comme émises et prises en considération jusqu'à immédiatement après l'heure fixée par le Conseil à la Date d'Evaluation au cours de laquelle une telle évaluation est faite et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme un engagement de la Société;

b. tous investissements, soldes en espèces ou autres actifs appartenant à un portefeuille exprimés en une devise autre que la Devise de Référence d'une Classe ou d'un Compartiment seront évalués en tenant compte du taux du marché ou des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions; et

c. il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Date d'Evaluation, à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par la Société lors de cette Date d'Evaluation.

D. Le Conseil établira un Compartiment en fonction de chaque Classe d'actions et pourra établir un Compartiment en fonction de deux Classes d'actions ou plus de la manière suivante:

a. si deux Classes d'actions ou plus concernent un Compartiment, les actifs attribuables à de telles Classes seront investis en commun conformément à la politique d'investissement spécifique à ce Compartiment;

b. les produits résultant de l'attribution et l'émission d'Actions d'une classe seront affectés, dans les livres de la Société, au Compartiment établi pour cette Classe d'actions, sous réserve cependant que si plusieurs Classes d'actions sont émises dans ce Compartiment, le montant concerné augmente la proportion des actifs nets de ce Compartiment revenant à la Classe d'actions devant être émise;

c. si un actif découle d'un autre actif, cet actif dérivé sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment que celui auquel appartient l'actif dont il découlait et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment concerné;

d. lorsque la Société encourt un engagement qui est en relation avec un actif d'un Compartiment déterminé ou en relation avec toute opération effectuée concernant un actif d'un Compartiment déterminé, cet engagement sera attribué au Compartiment concerné;

(e) au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut être attribué à un Compartiment déterminé, cet actif ou engagement sera attribué à tous les Compartiments au prorata des valeurs nettes d'inventaire des Classes d'actions concernées; et

(f) lors du paiement des distributions aux détenteurs de toute Classe d'actions, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe sera minorée du montant de cette distribution.»

Vingt-deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 24 comme suit:

«Chaque fois que la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et vendues, sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action du Compartiment et de la Classe d'actions concernés augmentée des frais de courtage estimés, s'il y en a, et des commissions de souscription (s'il y a lieu et dans la mesure décidée par le Conseil) et toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera payée par prélèvement sur les frais de vente (qui resteront endéans les limites fixées par les lois applicables) ajoutés à ceux-là. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période fixée par les Administrateurs, qui n'excèdera pas 3 jours ouvrables après la Date d'Evaluation pertinente.»

Vingt-troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 25 comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Les comptes de la Société seront exprimés en euros. S'il existe des Compartiments différents, tel que prévu à l'Article 5 des présents statuts, et si les comptes de ces Compartiments sont exprimés en différentes devises, ces comptes seront convertis en euros et additionnés afin de déterminer les comptes de la Société. Une copie imprimée du rapport annuel comprenant le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport du Conseil et la convocation à l'assemblée générale annuelle, ainsi que la convocation sera envoyée aux actionnaires nominatifs au moins 8 jours avant l'assemblée générale annuelle.»

Vingt-quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 26 comme suit:

«Les dividendes déclarés seront normalement payés dans la Devise de Référence du Compartiment ou de la Classe d'actions concernés ou en toute autre devise désignée par le Conseil, et pourront être payés aux lieux et temps à déterminer par le Conseil. Le Conseil peut déterminer de façon définitive le taux de change applicable à la conversion des dividendes dans la devise de leur paiement.»

Vingt-cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 27 comme suit:

«La Société, ou toute société de gestion désignée à cet effet, conclura des contrats de gestionnaires avec des entités du groupe AXA, aux termes desquels ces sociétés assisteront la Société en tant que Gestionnaires en Investissement en charge de l'administration de son portefeuille. Au cas où ce contrat serait résilié ou expirerait de quelque manière que ce soit, la Société, à la demande des gestionnaires, changera sa dénomination en une autre dénomination ne comprenant plus les mots AXA.»

Vingt-sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de reformuler le deuxième paragraphe de l'article 28 comme suit:

«Au cas où pour une période de plus de 30 jours consécutifs pour une raison quelconque la Valeur Nette d'Inventaire de toutes les actions en circulation ou la Valeur Nette d'Inventaire de tous les avoirs relatifs à un Compartiment est inférieure à un montant jugé par le Conseil comme étant le niveau minimum pour fonctionner de manière économiquement efficace, ou au cas où le Conseil estime que cela est approprié du fait de changements dans la situation économique ou politique de nature à affecter la Société ou le Compartiment en question, le Conseil a la faculté, moyennant un préavis écrit d'un mois à tous les Actionnaires concernés, de procéder lors de la Date d'Evaluation, suivant l'expirant de cette période de préavis, au rachat de toutes (et non pas de quelques-unes seulement) des actions de la Société ou du Compartiment en question, à une Valeur Nette d'Inventaire reflétant les frais anticipés de réalisation et de liquidation, mais sans autre commission de rachat, ou de fusionner ce Compartiment avec un autre Compartiment de la Société ou avec un autre OPCVM luxembourgeois.»

Vingt-septième résolution

Suite à la modification de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») par la loi du 25 août 2006 sur la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle (la «Loi de 2006») l'Assemblée Générale décide de reformuler le troisième paragraphe de l'article 28 comme suit:

«La clôture d'un Compartiment comportant le rachat forcé de toutes les actions déterminées ou sa fusion avec un autre Compartiment de la Société ou un autre OPCVM luxembourgeois, chaque fois pour des raisons autres que celles mentionnées au paragraphe ci-dessus, peut être effectuée seulement avec l'accord préalable des actionnaires du Compartiment devant être clôturé ou fusionné, à une assemblée dûment convoquée des actionnaires de ce Compartiment qui peut être valablement tenue sans quorum et décider à la majorité simple des voix valablement exprimées.»

Vingt-huitième résolution

Suite à la modification de la Loi de 1915 par la Loi de 2006, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 11 comme suit:

«Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix sous réserve des restrictions imposées par les Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou message téléfax une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en

faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Aussi longtemps que le capital social est divisé en différents Compartiments et Classes d'actions, les droits attachés aux actions d'un Compartiment ou d'une Classe d'actions (à moins qu'il ne soit prévu autrement par les conditions d'émission des actions de ce Compartiment ou de cette Classe) peuvent, que la Société soit en liquidation ou non, être modifiés par voie d'une résolution passée à une assemblée générale séparée des actionnaires de ce Compartiment ou de cette Classe par une majorité des deux tiers des votes exprimés à une telle assemblée générale séparée. Les dispositions des présents statuts applicables aux assemblées générales s'appliqueront mutatis mutandis à chacune de ces assemblées séparées prenant des décisions relatives à un Compartiment ou à une Classe d'actions, de sorte que le quorum minimum nécessaire à chaque assemblée générale séparée sera constitué par les actionnaires du Compartiment ou de la Classe d'actions concerné, présents en personne ou par procuration, et détenant pas moins de la moitié des actions émises de ce Compartiment ou de cette Classe (dans le cas d'une assemblée de classe ajournée à laquelle le quorum d'actionnaires tel que défini ci-avant n'était pas atteint, une personne quelconque, présente ou représentée par un mandataire, détenant des actions de la Classe en question constituera un quorum suffisant).»

Vingt-neuvième résolution

Suite à la modification de la Loi de 1915 par la Loi de 2006, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 12 par ajout d'un dernier paragraphe comme suit:

«Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.»

Trentième résolution

Suite à la modification de la Loi de 1915 par la Loi de 2006, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 14 par ajout d'un second paragraphe comme suit:

«Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Faucher, D. Zeroual, S. Boudjani, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, vol. 32cs, fol. 6, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007029544/242/1153.

(070040698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Sigla Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.983.

In the year two thousand and six, on the twenty-eight of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared,

Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the Board of Directors of SIGLA LUXEMBOURG S.A., pursuant to resolutions of the Board of Directors dated 28th, December 2006.

The appearer, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following:

1.

The Company SIGLA LUXEMBOURG S.A. (hereafter the «Company»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under B 105.983 has been incorporated pursuant to a deed of the notary Elvinger, dated February 8, 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 505 of May 28, 2005. Its Articles of Association were modified for the last time by a notarial deed of the notary Elvinger dated December 1, 2006, in the process of publication with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.

The issued share capital of the Company is fixed at EUR 171,566.- divided into 24,500 Class «B» Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- each, and 61,283 Class A Preferred Shares with a par value of EUR 2.- each, all fully paid up (by 100%).

3.

Pursuant to Article 5 of the Articles of Association of the Company, the corporation shall have an authorised share capital of one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) divided into twenty-five million Class A Shares and twenty-five million Class B Shares having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each. The Board of Directors is hereby authorised to issue further Class A Shares and Class B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the corporation up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies. Any capital increases may be made by new capital contributions or incorporation of special distributable reserves. The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles. The Board of Directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time. The Board of Directors is authorised to issue such new shares during the period referred to above without the shareholders having any preferential subscription rights. The Board of Directors is especially authorised to issue one hundred thousand (100,000) Class A Shares to the holders of such class of shares without reserving to the holders of Class B Shares any preferential subscription rights.

4.

By resolutions dated 28th, December 2006, the Board of Directors of the Company has decided (the «Resolutions»), within the framework of the authorised share capital as set forth in Article 5 of the Articles of Association of the Company to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 10,500.- from its current amount of EUR 171,566.- to EUR 182,066.- by issuing 5,250 new «A» Preferred shares with a par value of EUR 2.- each, with a share premium amounting to EUR 1,005,043.- within the framework of the authorised share capital (the «Shares»).

The Shares have been fully subscribed against contributions in cash as follows:

Name of the shareholder	Number of shares subscribed	Class of shares	Payments (EUR)
SIGLA LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.	3,675	Preferred A	710,880.-
SGL S.p.A.	1,575	Preferred A	304,663.-
Total:			1,015,543.-

so that the amount of EUR 1,1015,543.- was at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it;

4.

Under the Resolutions, the Board has acknowledged that the first sentence of Article 5 of the Articles shall as a consequence be restated as follows:

«The corporate capital is set at one hundred eighty two thousand sixty-six Euro (EUR 182,066.-), divided into twenty four thousand five hundred (24,500) ordinary shares (the «Class B Shares») sixty-six thousand five hundred thirty-three (66,533) preferred shares (the «Class A Shares») having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of seventeen million four hundred twenty seven thousand fifty Euro (EUR 17,427,050.-) have been paid.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 12,700.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation of the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 28 décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme SIGLA LUXEMBOURG S.A., en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration en ses résolutions du 28 décembre 2006.

Lequel comparant, agissant en ladite, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.

La société anonyme SIGLA LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société») ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.983; constituée par acte notarié du notaire Elvinger du 8 février 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 505 du 28 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte notarié par-devant le notaire Elvinger datant du 1^{er} décembre 2006, actuellement en cour de publication au Mémorial C.

2.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 171.566,- divisé en 24.500 actions ordinaires («Actions de Classe B») et 61.283 actions préférentielles (Actions de Classe A, ci-après avec les Actions de Classe B, les «Actions») d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées (à 100%).

3.

Conformément à l'Article 5 des Statuts de la Société, la Société a un capital autorisé de EUR 100.000.000,- représenté par 25.000.000 d'Actions de Classe A et 25.000.000 d'Actions de Classe B d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune. Le Conseil d'Administration par le présent est autorisé à émettre de nouvelles Actions de Classe A et de Classe B avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital social de la société en une ou plusieurs fois au montant total du capital social autorisé, au moment qu'il juge opportun et à accepter les souscriptions pour de telles actions durant la période telle que déterminée par l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales. Toute augmentation de capital peut être faite par de nouveaux apports en capital ou par capitalisation de réserves spéciales distribuables. La période de cette autorisation peut être étendue par une résolution prise en assemblée générale des actionnaires dans les conditions requises pour la modification des statuts. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer quelles sont les conditions attachées à toute souscription de nouvelles actions le cas échéant. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à l'émission de ces nouvelles actions durant la période citée ci-dessus sans que les actionnaires ne disposent d'un droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'administration est expressément autorisé à émettre 100.000 Actions de Classe A au détenteurs d'actions de cette catégorie sans que les actionnaires détenteurs d'Actions de Classe B ne disposent d'un droit préférentiel de souscription.

4.

Par résolutions en date du 28 décembre 2006 (les «Résolutions»), le Conseil d'Administration de la Société a décidé, dans les limites du capital autorisé tel qu'exposé dans l'Article 5 des Statuts de la Société d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 10.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 171.566,- à EUR 182.066,- par la création et l'émission de 5.250 nouvelles Actions Préférentielles de classe «A» d'une valeur nominale de EUR 2,-, avec émission d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 1.005.043,-, dans les limites du capital autorisé (les «Actions»).

Les Actions ont été entièrement libérées par des apports en numéraire par les personnes énumérées ci-dessous, comme suit:

Nom des actionnaires	Nombre d'actions souscrites	Type d'actions	Paiements (EUR)
SIGLA LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.	3.675	Preferred A	710.880,-
SGL S.p.A.	1.575	Preferred A	304.663,-
Total:			1.015.543,-

de sorte que le montant de EUR 1.015.543,- était à la disposition de la Société, ce dont il a été apporté la preuve au notaire instrumentant, qui l'admet expressément;

5.

En application des Résolutions, le Conseil reconnaît que la première phrase de l'Article 5 des Statuts est désormais libellé de la manière suivante:

«Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-deux mille soixante-six Euros (EUR 182.066,-), divisé en vingt-quatre mille cinq cents (24.500) actions ordinaires («Actions de Classe B») et soixante six mille cinq cent trente-trois (66.533) actions préférentielles («Actions de Classe A») d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune. En plus du capital social émis, des primes d'émission d'un montant total de dix sept million quatre cent vingt-sept mille cinquante Euros (EUR 17.427.050,-) ont été payées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 12.700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 39, case 10. — Reçu 10.155,43 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007025413/211/141.

(070019729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Prumerica Global Asset Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 30.218.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twelfth day of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs. Ingrid Dubourdieu, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of GATEWAY HOLDINGS S.A. («Gateway»), a public limited company having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, duly represented hereto by Mr Steven B. Saperstein, Mr Gabriel Irwin and Mr Jean Bodoni,

by virtue of a proxy given dated 2 may, 2006, which proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

I. PRUMERICA GLOBAL ASSET MANAGEMENT COMPANY S.A. (the «Company»), a public limited company, with registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Christine Doerner of March 31, 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 134 on May 18, 1989, registered at the Companies' Registrar of Luxembourg under the number B 30.218 and the articles of incorporation of which have been amended by:

- a deed of Maître Frank Baden dated October 21, 1992, published in the Mémorial, number 29 of January 22, 1993;
- a deed of Maître Frank Baden dated August 5, 1997, published in the Mémorial, number 654 of November 24, 1997;
- a deed of Maître Frank Baden dated July 20, 2000, published in the Mémorial, number 12 of January 8, 2001.

II. Gateway, duly represented hereto by Mr Steven B. Saperstein, Mr Gabriel Irwin and Mr Jean Bodoni, is the sole shareholder of the Company (the «Sole Shareholder»).

III. The share capital of the Company is fixed at US Dollars five hundred thousands (USD 500,000.-) represented by five thousand (5,000) shares with a par value of US Dollars one hundred (USD 100.-) all fully paid-up.

IV. The Sole Shareholder is completely aware of the content of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

V. In its capacity as sole shareholder of the Company, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company.

VI. In its capacity as sole shareholder of the Company, the Sole Shareholder approves hereby the audited financial statements of the Company for the financial year ended February 28, 2006 as well as for the period between March 1,

2006 and the date of dissolution of the Company and the reports of the auditor of the Company on such financial statements, of which the Sole Shareholder is fully aware.

VII. In its capacity as sole shareholder of the Company, the Sole Shareholder approves hereby the reports of the board of directors of the Company for the financial year ended February 28, 2006 as well as for the period between March 1, 2006 and the date of dissolution of the Company, of which the Sole Shareholder is fully aware.

VIII. Discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandate for the financial year ended February 28, 2006 as well as for the period between March 1, 2006 and the date of dissolution of the Company.

IX. Discharge is granted to the auditor of the Company for the execution of its mandate for the financial year ended February 28, 2006 as well as for the period between March 1, 2006 and the date of dissolution of the Company.

X. The anticipated dissolution of the Company is herewith pronounced.

XI. The Sole Shareholder is hereby appointed as liquidator of the Company with the broadest powers, as provided for by Article 144 to Article 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

XII. All the liabilities of the Company have been paid.

XIII. The Sole Shareholder is vested with the assets and liabilities of the Company and accepts to assume any existing but unknown liability and any future liability which may appear after the date of dissolution of the Company and the liquidation of the Company is completed without prejudice to the extent the Sole Shareholder is personally liable for any liabilities of the Company.

XIV. The Sole Shareholder has closed the shareholders' register of the Company and cancelled the shares of the dissolved Company.

XV. The account-books and the documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg after the date of dissolution of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mme. Ingrid Dubourdieu, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de GATEWAY HOLDINGS S.A. («Gateway»), une société anonyme, ayant son siège social 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, dûment représentée par M. Steven B. Saperstein, M. Gabriel Irwin et M. Jean Bodoni,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 22 mai 2006, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations que:

I. PRUMERICA GLOBAL ASSET MANAGEMENT COMPANY S.A. (la «Société»), est une société anonyme, ayant son siège social 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, en date du 31 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 134 du 18 mai 1989, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 30.218 et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 21 octobre 1992, publié au Mémorial, numéro 29 du 22 janvier 1993;

- suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 5 août 1997, publié au Mémorial, numéro 654 du 24 novembre 1997;

- suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial, numéro 12 du 8 janvier 2001.

II. Gateway, dûment représentée par M. Steven B. Saperstein, M. Gabriel Irwin et M. Jean Bodoni, est l'actionnaire unique de la Société (l'«Actionnaire Unique»).

III. Le capital social de la Société s'élève actuellement à cinq cent mille Dollars US (USD 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100,-) chacune intégralement libérée.

IV. L'Actionnaire Unique connaît parfaitement le contenu des statuts et la situation financière de la Société.

V. En sa qualité d'actionnaire unique de la Société, l'Actionnaire Unique décide de procéder à la dissolution de la Société.

VI. L'Actionnaire Unique, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, approuve par le présent acte les comptes audités de la Société pour l'exercice social se terminant le 28 février 2006 ainsi que pour la période entre le 1^{er} mars 2006 et la date de dissolution de la Société et les rapports du réviseur d'entreprises agréé de la Société sur ces mêmes comptes, que l'Actionnaire Unique connaît parfaitement.

VII. L'Actionnaire Unique, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, approuve par le présent acte les rapports du conseil d'administration de la Société pour l'exercice social se terminant le 28 février 2006 ainsi que pour la période entre le 1^{er} mars 2006 et la date de dissolution de la Société, que l'Actionnaire Unique connaît parfaitement.

VIII. Décharge est accordée aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social se terminant le 28 février 2006 ainsi que pour la période entre le 1^{er} mars 2006 et la date de dissolution de la Société.

IX. Décharge est accordée au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social se terminant le 28 février 2006 ainsi que pour la période entre le 1^{er} mars 2006 et la date de dissolution de la Société.

X. La dissolution anticipée de la Société est prononcée par la présente.

XI. L'Actionnaire Unique est, par la présente, nommée liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus larges, tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

XII. Toutes les dettes de la Société ont été payées.

XIII. L'Actionnaire Unique prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la Société, connus ou inconnus, et toutes les dettes futures qui pourraient apparaître après la date de dissolution de la Société et la liquidation de la Société est achevée; étant entendu que l'Actionnaire Unique répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société.

XIV. L'Actionnaire Unique a clôturé le registre des actionnaires et annulé les actions de la Société dissoute.

XV. Les livres comptables et les documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dubourdieu, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 juin 2006, vol. 437, fol. 24, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Mersch, le 4 juillet 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007025360/242/125.

(070019713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Rilux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 115.673.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2007.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007029451/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2007, réf. DSO-CA00305. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070016612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Townley Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 80.917.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 21. Dezember 2006

Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes

- Herr Kees Roovers, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Oudewijk 41, NL-3581 TH Utrecht Wird bis zur Ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2011 stattfindet, verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs
Unterschrift

Référence de publication: 2007026306/2195/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

New Euro-Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 86.765.

—
AUSZUG

Es erhellt aus einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtswohnsitz zu Junglinster, am 7. Dezember 2006, eingetragen zu Grevenmacher am 18. Dezember 2006, Band 540, Blatt 18, Feld 5:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Herrn Willi Plasa als Geschäftsführer abzuwählen.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Dame Renate Kynder geborene Gräfin von Walderdorff, Kauffrau, geboren zu D-Köln, am 17. Juli 1953, wohnhaft zu CH-4613 Rickenbach, Dorfstrasse 14, zur neuen Geschäftsführerin zu ernennen, mit der Befugnis die Gesellschaft durch ihre Einzelunterschrift rechtmässig zu vertreten.

Für gleichlautenden Auszug erteilt zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Junglinster, den 5. Februar 2007.

J. Seckler
Notaire

Référence de publication: 2007026328/231/20.

(070020742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

H2D, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.722.

—
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 7 août 2006 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société.

L'actionnaire unique a décidé:

1) d'accepter la démission des administrateurs suivants:

- DUNE Sàrl
- MAZE Sàrl

2) D'accepter la démission de FIDOMES Sàrl en tant que commissaire aux comptes de la société.

3) De nommer la Sàrl DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE Sàrl, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, B-110 593

Certifié conforme
V. Bastos

Référence de publication: 2007028282/825/20.

Enregistré à Diekirch, le 25 janvier 2007, réf. DSO-CA00253. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070015392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Faymonville Distribution AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn Op der Sang.
R.C.S. Luxembourg B 94.717.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 19. April 2006

Es wurde u.a. beschlossen, das Mandat des Wirtschaftsprüfers, Herrn Alain Kohnen, Betriebsrevisor, 144, route de Stavelot, in L-9991 Weiswampach, um ein Jahr zu verlängern. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 16. Januar 2007.

Für FAYMONVILLE DISTRIBUTION A.G., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007028115/667/19.

Enregistré à Diekirch, le 18 janvier 2007, réf. DSO-CA00177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070013080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

PIN Development AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 111.091.

—
Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung vom 25. Oktober 2006

Die ausserordentliche Hauptversammlung der PEST DEVELOPMENT AG hat mit Wirkung zum 25. Oktober 2006 folgenden Beschluss gefasst:

Abberufung von Frau Ulrike Holbach, geschäftsansässig in L-3372 Leudelingen, 28 am Bann, als administrateur-délégué der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Memorial) und im Handelsregister.

Leudelingen, den 4. Dezember 2006.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Référence de publication: 2007026451/1040/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

PATRIZIA Real Estate 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. PATRIZIA Lux 40 S.à r.l.).

Capital social: EUR 30.045.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.982.

—
Aufgrund einer Anteilsübertragung vorn 27. November 2006 hat PATRIZIA PROJEKT 170 GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in Fuggerstrasse 26, 86150 Augsburg, eingetragen im Handelsregister Augsburg unter Nummer 21603 alle 800 Geschäftsanteile mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) an die PATRIZIA LUX 20 S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter Nummer B 122.970, übertragen.

Luxemburg, den 24. Januar 2007.

i.A. Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 2007026395/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00665. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Asopos A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 40.438.

—
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz
ausserordentlich am 14. Dezember 2006 um 11.00 Uhr*

Verlegung des Gesellschaftssitzes

Die Versammlung beschließt einstimmig den Gesellschaftssitz der Firma von L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr, nach L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg zu verlegen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 14. Dezember 2006.

Ein Verwaltungsratsmitglied

Unterschriften

Référence de publication: 2007028147/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 25 janvier 2007, réf. DSO-CA00268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070016220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Portus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 90.855.

—
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz
ausserordentlich am 17. Januar 2007 um 11.00 Uhr*

Verlegung des Gesellschaftssitzes

Die Versammlung beschließt einstimmig, den Gesellschaftssitz der Firma von L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr nach L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg zu verlegen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 17. Januar 2007.

Ein Verwaltungsratsmitglied

Unterschriften

Référence de publication: 2007028148/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 25 janvier 2007, réf. DSO-CA00269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070016223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Transbalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 93.307.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 24 janvier 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007028140/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 janvier 2007, réf. DSO-CA00208. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070013169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Vicaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, beim Dreieck.
R.C.S. Luxembourg B 93.101.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erpeldange, le 24 janvier 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007028138/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 janvier 2007, réf. DSO-CA00210. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070013165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Elsen-Bau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 99.260.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24 janvier 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007028126/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 janvier 2007, réf. DSO-CA00190. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070013134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Silverside Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.545.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Firma,
abgehalten im Firmensitz am 22. Dezember 2006 um 11.00 Uhr*

Die Versammlung beschließt einstimmig den Gesellschaftssitz der Firma von L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr nach L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg zu verlegen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 22. Dezember 2006.

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2007028358/832/17.

Enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2007, réf. DSO-CA00122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070010788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Consult Life Europe SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 104.907.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 janvier 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007028450/2724/13.

(070012759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Wader A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 45.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028326/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 janvier 2007, réf. DSO-CA00225. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070014555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Leo THIEX et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9292 Diekirch, 4, rue Nicolas Wathlet.
R.C.S. Luxembourg B 100.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028324/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 janvier 2007, réf. DSO-CA00226. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070014551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Alzette Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 82.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028333/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 janvier 2007, réf. DSO-CA00224. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070014558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Alzette Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 82.341.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung Abgehalten im Firmensitz
ausserordentlich am 4. Januar 2007 um 11.00 hr*

Die Versammlung verlängert einstimmig die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2012 statt findet:

Herr Jan Goossens, geboren am 28. April 1965 in Elsene (B), wohnhaft in B-3001 Heverlee, 34, Safranenbergstraat
Frau Marchje Koster, geboren am 17. März 1955 in Reeuwijk (NL), wohnhaft in D-54308 Langsur, 30, Friedhofstraße
Herr Jan Peterse, geboren am 22. Oktober 1943 in Jutphaas (NL), wohnhaft in NL-3704 ED Zeist, 30, Kroostweg
Herr Wilhelmus Van Baaren, geboren am 11. April 1961 in Oudewater (NL), wohnhaft in NL-3421 JH Oudewater, 4, Lijnbaan

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A. mit Sitz in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy wird verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2012 statt findet.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 4. Januar 2007.

Ein Verwaltungsratsmitglied

Unterschrift

Référence de publication: 2007028335/832/24.

Enregistré à Diekirch, le 19 janvier 2007, réf. DSO-CA00228. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070014567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Miny S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 25, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028371/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00279. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070006769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Schmit International S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 58B, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.431.

Le bilan au 29 novembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 29 janvier 2007.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007028285/658/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV06088. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Prylis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.845.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 22 janvier 2007 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société.

L'actionnaire décidé:

- 1) D'accepter la démission de FIDOMES Sàrl en tant que commissaire aux comptes de la société.
 - 2) De nommer la Sàrl DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.
- DUNE Sàrl, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, B-110.593

Certifié conforme

V. Bastos

Référence de publication: 2007028284/825/17.

Enregistré à Diekirch, le 25 janvier 2007, réf. DSO-CA00254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070015404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Fahl Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.105.

—
AUSZUG

Aus einer ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. Dezember 2006, aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtswohnsitz in Echternach, einregistriert in Echternach, am 12. Dezember 2006, volume 362, folio 90, case 9, geht hervor, dass der Sitz der Aktiengesellschaft FAHL IMMOBILIEN A.G. auf folgende Adresse verlegt wurde:

117, route de Luxembourg, L-6562 Echternach.

Echternach, den 24. Januar 2007.

H. Beck

Notar

Référence de publication: 2007028350/201/15.

(070014607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Bureau de Gestion RAUSCH & Associés s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 1, rue Kinigshaff.

R.C.S. Luxembourg B 100.247.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 janvier 2007.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028319/823/14.

Enregistré à Diekirch, le 19 janvier 2007, réf. DSO-CA00223. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070014529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Rose Velte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 39, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.444.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2006 de la SA ROSE VELTE tenue à Bruxelles que:

1) L'Assemblée prend acte de la démission des administrateurs:

- M. Hollebecq Thierry, demeurant à L-9530 Wiltz, 39, Grand-Rue

- Mme Hollebecq-Koob Denise, demeurant à B-1560 Hoelaert, 5a, boulevard Leopold II

- M. Hendrickx Muriel, demeurant à B-1401 Baulers, 11, rue ferme châpitre

2) - de la démission de Mme Grosfils Brigitte comme commissaire au comptes.

- de la démission de M. Hollebecq Thierry comme administrateur-délégué.

3) L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- M. Muhammad Mesned S M Al-Misned (né le 28 novembre 1965, passeport N ° 00698634), domicilié à Doha-Qatar, 22 IBN Kaldoun street, N ° 6

- Mme Naela Saad M. Al-Mesned (né le 8 mars 1959, passeport N ° 006782), domiciliée à Doha-Qatar, 22 IBN Kaldoun street, N ° 6

- Mme Martine Sarafian, demeurant à B-1180 Uccle, 160, avenue Defré

- M. Muhammad Mesned S M Al-Misned (né le 28 novembre 1965) est nommé administrateur-délégué.

et comme nouveau commissaire au comptes Monsieur Bienvenu Joseph, demeurant à B-1180 Bruxelles, rue des Carmélites Nr. 83

4) le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 janvier 2007.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK SARL

Signature

Référence de publication: 2007028290/557/32.

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2007, réf. DSO-CA00239. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070013030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Wader A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.240.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Firma EUROPE SHIPPING A.G.
abgehalten im Grevenmacher am 27. November 2006 um 11.00 Uhr*

Verlegung des Gesellschaftssitzes:

Die Versammlung beschließt einstimmig, den Gesellschaftssitz der Firma von L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr nach L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg zu verlegen.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 27. November 2006.

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2007028338/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 19 janvier 2007, réf. DSO-CA00227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070014571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Omarlux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9054 Ettelbruck, 22, rue Dr. Klein.

R.C.S. Luxembourg B 108.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028380/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2007, réf. DSO-CA00078. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070006761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Vicaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 93.101.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 21. Juni 2006

Es wurde u.a. beschlossen, den Rücktritt des jetzigen Kommissars, Frau Renate Josten, expert-comptable, mit privater Anschrift in L-7260 Bereldange, 13, Elterstrachen, mit Ablauf dieser Versammlung anzunehmen und Herrn Simon Boskin, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, 144, Route de Stavelot zum neuen Kommissar zu ernennen. Herr Boskin beendet das Mandat seiner Vorgängerin, das mit Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2008 endet.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 16. Januar 2007.

Für VICARO S.A., Aktiengesellschaft
FIDUNORD S.à r.l.
Unterschrift

Référence de publication: 2007028287/667/21.

Enregistré à Diekirch, le 18 janvier 2007, réf. DSO-CA00181. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070013071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

FIIF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 64.653.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Donnerstag, 25. Januar 2007, 16.00 Uhr,
abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Das Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzende des Verwaltungsrats Silvia Gudenburg wird abberufen.
Das Verwaltungsratsmitglied Hermann-Josef Dupré wird abberufen.

2. Die Versammlung ernennt bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2009 stattfinden wird folgende Verwaltungsratsmitglieder:

- a) Wolfram Otto Voegele, Rechtsanwalt, 11 A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, als Verwaltungsratsvorsitzenden,
- b) Götz Schöbet, Diplom Betriebswirt (FH), Klosterstrasse 29, 06567 Bad Frankenhausen, Deutschland.

Luxembourg, den 25. Januar 2007.

Die Versammlung
Unterschrift

Référence de publication: 2007026455/1215/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00898. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

PATRIZIA Lux 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 122.970.

Aufgrund einer Anteilsübertragung vom 27. November 2006 hat PATRIZIA PROJEKT 170 GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in Fuggerstrasse 26, 86150 Augsburg, eingetragen im Handelsregister Augsburg unter Nummer 21603 alle 800 Geschäftsanteile mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) an die PATRIZIA LUXEMBOURG S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 122.906, übertragen.

Luxembourg, den 24. Januar 2007.

i.A. Geschäftsführer
Unterschrift

Référence de publication: 2007026393/275/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00660. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

PATRIZIA Lux 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 122.971.

Aufgrund einer Anteilsübertragung vom 27. November 2006 hat PATRIZIA PROJEKT 170 GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in Fuggerstrasse 26, 86150 Augsburg, eingetragen im Handelsregister Augsburg unter Nummer 21603 alle 800 Geschäftsanteile mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) an die PATRIZIA

LUXEMBOURG S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter Nummer B 122.906, übertragen.

Luxembourg, den 24. Januar 2007.

i.A. Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 2007026394/275/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00659. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Glas Art Stirn, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7544 Mersch, 1, rue Emile Laux.

R.C.S. Luxembourg B 61.176.

Le bilan au 17 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028390/6880/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07235. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Lux Life Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 93.826.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007028392/2980/12.

Enregistré à Diekirch, le 9 mai 2006, réf. DSO-BQ00098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070004587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Trema Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.877.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 22 janvier 2007 s'est réuni l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société. L'associé unique a décidé:

- 1) D'accepter la démission de FIDOMES Sàrl en tant que commissaire aux comptes de la société.
- 2) De nommer la Sàrl DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE Sàrl 75, Parc d'Activités L-8308 Capellen, B-110 593

Certifié conforme

V. Bastos

Référence de publication: 2007028277/825/16.

Enregistré à Diekirch, le 25 janvier 2007, réf. DSO-CA00260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070015339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Auberge de l'Our, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.352.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société à responsabilité limitée AUBERGE DE L'OUR S.a. r. l. avec siège social à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman en date du 8 août 1977, publié au Mémorial C numéro 250 du 29 octobre 1977.

L'Assemblée est composée de:

Monsieur Pierre Schammel, retraité, né à Mersch le 31 mars 1946, matricule n ° 1946 03 31 253 et son épouse Madame Fernande Wolter, commerçante, née à Ettelbruck le 15 avril 1949, n ° matricule 1949 04 15 222, demeurant ensemble à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare

Lesquels comparants déclarent agir en tant que seuls et uniques associés de la société prédésignée et requièrent le notaire instrumentais d'acter ainsi qu'il suit leur résolution, prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

Unique résolution

Les associés décident de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration, d'hébergement et d'un snack.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schammel, F. Wolter, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 2 janvier 2007, vol. 620, fol. 31, case 6. DIE/2007/25. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 janvier 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007028189/234/31.

(070013827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Globex Lux Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.166.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 12 décembre 2006 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur De Bien Benoit
- SOLFICORP SA

Et leur donner décharge jusqu'à la date de ce jour.

2) D'accepter la démission de FIDOMES Sàrl en tant que commissaire aux comptes de la société.

3) De nommer la Sàrl DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE Sàrl, 75, Parc d'Activités L-8308 Capellen, B-110 593

Certifié conforme

V. Bastos

Référence de publication: 2007028280/825/21.

Enregistré à Diekirch, le 25 janvier 2007, réf. DSO-CA00259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070015388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Resilient Flooring Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9542 Wiltz, 1, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 109.439.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 janvier 2007.

Pour la société
A. Holtz
Notaire

Référence de publication: 2007028312/2724/13.

(070011773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Patrizia Real Estate 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. PATRIZIA Lux 30 S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.045.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.981.

—
Aufgrund einer Anteilsübertragung vorn 27. November 2006 hat PATRIZIA PROJEKT 170 GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in Fuggerstrasse 26, 86150 Augsburg, eingetragen im Handelsregister Augsburg unter Nummer 21603 alle 800 Geschäftsanteile mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) an die PATRIZIA LUX 10 S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter Nummer B 122.971, übertragen.

Luxembourg, den 24. Januar 2007.

i.A. Geschäftsführer
Unterschrift

Référence de publication: 2007026396/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Decopaint SA., Société Anonyme.

Siège social: L-9280 Diekirch, 48, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 112.336.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 janvier 2007 à 10.30 heures à Diekirch

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour, et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires ainsi que la représentation de la société à Monsieur Steffen Jauch qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Il peut engager la société par sa signature conjointe avec la signature d'un autre administrateur.

La durée du mandat du nouvel administrateur délégué est fixée pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007028267/832/19.

Enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2007, réf. DSO-CA00119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070013250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.
